Direction Régionale de
l'Alimentation, de l'Agriculture et de
la Forêt Bourgogne-Franche-Comté

Projet Phase C Dominante Agriculture Territoire et Développement (ATD)

2016-2017

PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Diagnostic en Bourgogne Franche Comté

Tuteur : Matthieu DUBOYS DE LABARRE

Etudiants : Sophie BALDELLI, Manon CALVI, Camille GLASSON, Killian GUEY, Damien JUBAULT, Laure PAUTHIER, Julia RIBEAUCOURT et Pauline THOMANN

Remerciements

En premier lieu nous tenons à remercier la DRAAF Bourgogne France-Comté et plus particulièrement : Muriel Janex, notre commanditaire et cheffe du pôle « animation de la politique de l'alimentation » pour nous avoir proposé ce projet ainsi que pour ses multiples interventions et ses retours réguliers sur l'avancement de celui-ci ; Jean-Claude Brunet et Hervé Gras, agents du pôle, qui ont tous deux participé à l'élaboration du projet par un apport de connaissances et des pistes de réflexions lors de notre travail.

Nous souhaitons également remercier notre tuteur pédagogique, Matthieu Duboys de Labarre, enseignant chercheur à AgroSup Dijon, qui nous a accompagné et soutenu tout au long du projet. Ses conseils et ses encouragements nous ont permis de garder un esprit éclairé et averti tout au long de notre projet.

Enfin, un grand merci à toutes les personnes que nous avons rencontré lors de notre étude et aux acteurs présents lors de notre soutenance orale.

Ps : hommage à nos collègues de promo, venus nous soutenir lors de notre restitution !

Table des matières

Sigles & Abréviations 6

1. Contexte 9

1.1 Des attentes croissantes autour d'une alimentation sûre et de qualité 9

1.2 Les systèmes agroalimentaires alternatifs comme réponse au système dominant globalisé 9

1.3 Les Projets Alimentaires Territorialisés, une marche à suivre institutionnalisée 10

1.3.1 Application réglementaire et plan d'action public 10

1.3.2 Le financement des PAT 11

1.3.3 Une définition opérationnelle mouvante et construite sur le terrain 11

2 Des outils conceptuels pour l'analyse 14

2.1 La gouvernance alimentaire locale comme réappropriation de l'alimentation 14

2.2 L'innovation sociale pour comprendre la diversité des projets : déterminants et conséquences 16

2.3 Le Système Alimentaire Territorialisé, pour une prise en compte des enjeux du développement durable 17

2.4 Synthèse : les PAT, une superposition de concepts 18

2.5 Reformulation de la commande 19

3 Terrain d'action et méthodologie 20

3.1 Sélection et contact des acteurs ressources 20

3.1.1 Catégorisation des acteurs ressources 20

3.1.2. Prise de contact avec les acteurs ressources et élargissement de notre base de données 21

3.2 Entretien avec les acteurs ressources 23

3.2.1 L'entretien semi-directif 23

3.2.2 Entretiens 25

4 Résultats 26

4.1 Présentation des résultats : typologie des initiatives recensées 26

4.2 Typologie et analyse des catégories de projets 27

4.2.1 Définition des indicateurs et caractérisation de l'échantillon 28

4.2.2 Construction et analyse des types de projets 30

4.2.3 Commentaires et limites 35

5 Analyses & discussions 37

5.1 Préalable : la reconnaissance institutionnelle des projets, une nécessité ? 37

5.2 Système alimentaire 38

5.3 Modalités de gouvernances ouvertes et inclusives. 39

5.4 Ancrage territorial 41

5.5 Circuits de proximité : se différencier par les produits et les services 43

5.6 Outil de mise en cohérence de l'action publique et collective 46

5.7 Synthèse 48

CONCLUSION 51

Références bibliographiques : 52

ANNEXES 54

Liste des cartes

Carte 1 *: Carte des acteurs ressources rencontrés de Bourgogne Franche-Comté* 22

Carte 2: Répartition géographique des 60 projets et initiatives recensés en Bourgogne - Franche-Comté 26

Carte 3 : Nombre de projet recensés par commune en Bourgogne Franche-Comté..... 26

Carte 4 : Les zones géographiques regroupées sous des territoires de projet (Pays)..... 27

Liste des tableaux

Tableau 1: Typologie des acteurs d'un territoire 21

Tableau 2: L'innovation sociale sur le territoire de Bourgogne - Franche-Comté..... 50

Liste des figures

Figure 1 : Catégories d'acteurs mobilisés pour l'élaboration d'un PAT (source ALLAIN B., 2016, Groupe Ecolo Assemblée Nationale) 12

Figure 2: Etape d'élaboration d'un PAT en mode labo et mode projet (Source IUFM 2015) 13

Figure 3 : Gouvernance alimentaire territoriale et intégrée (Wiskerke,2009)..... 15

Figure 4 : Les PAT, une superposition de concepts 18

Figure 6 : Diagramme de la proportion des catégories d'acteurs rencontrés..... 23

Figure 7 : Echelle de transversalité..... 28

Figure 8: Diagramme de la répartition des différents niveaux de transversalité..... 29

Figure 9 : Diagramme des porteurs de projet par catégories 30

Figure 10 : Diagramme en radar de la distribution des portes d'entrée par type 34

Sigles & Abréviations

AA : Agro-Alimentaire

ADDAMIR : Association Départementale De Développement Et d'Animation Du Milieu Rural de Côte-D'Or

ADEME : Agence de l'Environnement et Maîtrise de l'Énergie

AFIP : Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales dissoute en sept 2014

AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

ARS : Agence Régionale de Santé

BDD : Base De Données

BFC : Bourgogne Franche-Comté

CCI : Chambre de Commercer et d'Industrie

CELAVAR : Comité d'étude et de liaison des associations à vocation agricole et rurale

CESAER : Centre d'Economie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux

CD : Conseil Départemental

CDA : Chambre Départementale d'Agriculture

CIA : Chambre Interdépartementale d'Agriculture

CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

COMCOM : Communauté de Communes

CR : Conseil Régional (ou **R**égion)

CRA : Chambre Régionale d'Agriculture

CRESS : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

DRJSCS : Directions Régionales de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt

DRAAF LR : DRAAF Languedoc Roussillon

DDT : Direction Départementale des Territoires

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

ENIL : Ecole Nationale d'Industrie Laitière

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FEADER : Fonds Européen de Développement Économique et Régional

FDFR : Fédération Départementale de Foyers Ruraux

GIEE : Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental

LAAF : Loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rural

MAAF : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

PAT : Projets Alimentaires Territoriaux

PNA : Programme National pour l'Alimentation

PNR : Parc Naturel Régional

PRAD : Plans Régionaux Agriculture Durable

R&D : Recherche & Développement

RnPAT : Réseau national des PAT

S3A : Systèmes Agroalimentaires Alternatifs

SAT : Système Alimentaire Territorialisé

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SREA : Service Régional de l'Economie Agricole

SRIAL : Service Régional des Initiatives Alimentaires Locales

SRFD : Service Régional Formation et Développement

TERRES (association) : Tremplin pour une Économie Responsable de l'Environnement et Solidaire

INTRODUCTION

Le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) est chargé d'appliquer au sein de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la politique publique de l'alimentation sur de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté. L'objectif de cette politique, réaffirmé dans la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en octobre 2014, est « d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ».

Les actions mises en œuvre pour atteindre cette finalité peuvent prendre la forme de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), dont les objectifs sont définis par la loi d'Avenir. En premier lieu, ces actions doivent favoriser le rapprochement des producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs, dans le but de développer une agriculture sur le territoire et de garantir la qualité de l'alimentation. Dans un second temps, les actions doivent être élaborées de façon concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire et répondre à l'objectif de structuration de l'économie agricole. Cela passe par exemple par la consolidation des filières territorialisées et le développement de circuits courts (en particulier en Bio).

Afin de mettre en œuvre efficacement cette politique publique, la DRAAF doit identifier les moyens disponibles sur la région et travailler avec les acteurs du territoire afin que les actions menées soient adaptées au contexte régional.

Dans ce cadre, la DRAAF a commandé un diagnostic analytique sur la question des PAT en Bourgogne Franche-Comté à un groupe d'étudiants d'AgroSup Dijon en spécialisation « Agriculture, Territoire et Développement ».

Cette commande a pour objectif de faire un état des lieux global des initiatives s'apparentant à des PAT à travers un recensement, une description, une typologie et une analyse géographique. Les étudiants ont disposé de 8 semaines pour réaliser ce travail, sur la période du 24 octobre 2016 au 2 mars 2017.

Pour répondre à cette commande, nous allons dans un premier temps présenter le contexte global d'émergence des alternatives au système alimentaire conventionnel et nous définirons les PAT. Nous expliciterons, dans une deuxième partie, la méthode utilisée pour la réalisation de notre étude. Nous analyserons ensuite les résultats obtenus, en présentant une cartographie des acteurs et une typologie des initiatives recensées. Enfin, nous terminerons par une discussion et des pistes de réflexion articulées autour de cinq grandes caractéristiques des PAT.

1. Contexte

1.1 Des attentes croissantes autour d'une alimentation sûre et de qualité

La succession des crises sanitaires, les effets du réchauffement climatique sur la production alimentaire, notamment les risques de diminution des rendements agricoles, et les effets de l'application des règles du marché sur la stabilité des prix des produits alimentaires impactent de façon significative le comportement des consommateurs et des pouvoirs publics, à travers le monde.

Dans ce contexte de crise, on constate que les systèmes alimentaires se complexifient dans le but de garantir une sécurité sanitaire et alimentaire essentielle pour leur durabilité et pour la sécurité des consommateurs.

Ces systèmes alimentaires, complexes et multi acteurs, sont caractérisés par des catégories d'agents bien spécifiques, tels que des agro-fournisseurs et services, producteurs, collecteurs, transformateurs, distributeurs (gros et détails), vendeurs. Cependant, la durabilité de ces systèmes est remise en question pour des raisons environnementales (transport, pollution, pertes, déchets, etc.), sociales (exploitation des territoires ruraux, délocalisation des services, etc.) et économiques (pertes et délocalisation des richesses produites).

De plus, un rapport de l'OCDE de 2016 (Alternatives Futures for Global Food and Agriculture) qui évoque plusieurs scénarios pour l'avenir du système alimentaire mondial, met en exergue une difficulté phare : les conflits d'intérêt entre les consommateurs et les producteurs d'un même territoire.

La réflexion sur les systèmes alimentaires alternatifs à ce système global n'est pas récente et est même parfois au centre des questionnements et des besoins de développement des espaces ruraux. Ils répondent à des objectifs sociaux multiples et leurs processus d'émergence s'ancrent dans différents contextes, notamment les crises économiques et/ou alimentaires.

1.2 Les systèmes agroalimentaires alternatifs comme réponse au système dominant globalisé

Dans de nombreux pays, deux systèmes agroalimentaires s'opposent, un système dit « dominant » et des systèmes alternatifs. Ces Systèmes Agroalimentaires Alternatifs (S3A) se définissent comme des initiatives instituant de nouveaux liens entre les producteurs et les consommateurs, en rupture avec le système « dominant ». Cette définition est vaste et les initiatives sont nombreuses et peu structurées. Les S3A émergent dans des contextes différents

selon les pays, en réponse à des manques ou à la suite de crises du système conventionnel (crises environnementales, économiques, sociales, sanitaires ou symboliques). Ainsi, dans les pays Nord-Américain, les S3A ont émergé dans les années 1990 afin de renforcer l'accès à la nourriture pour les populations les plus démunies. Ce sont les collectivités locales qui ont été chargées d'assurer cet accès. Les S3A permettent de renforcer la démocratie locale face aux effets de la mondialisation. En Grande Bretagne, les S3A se sont focalisés sur la qualité, en rapprochant producteurs et consommateurs, afin de redonner de la confiance suite aux crises de sûreté alimentaire qui avaient touchées le pays (ex. Encéphalite Spongiforme Bovine). En France et en Italie, les S3A mettent principalement l'accent sur le lien entre agriculture et gastronomie ou le tourisme. Avec une volonté de sauvegarder une agriculture paysanne pour la France (Deverre C. et Lamine C., 2010).

L'émergence de ces systèmes alternatifs, depuis les années 1990, sont les signes d'un changement de comportement des consommateurs face aux crises sanitaires, à l'augmentation des pathologies et de la généralisation des chartes de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

1.3 Les Projets Alimentaires Territorialisés, une marche à suivre institutionnalisée

En France, le gouvernement souhaite prendre en compte ces nouveaux enjeux autour de l'alimentation et encourager les initiatives permettant d'atteindre les objectifs du Programme National de l'Alimentation. Des mesures pour favoriser les projets alimentaires territoriaux ont été insérées dans la Loi d'Avenir

1.3.1 Application réglementaire et plan d'action public

La notion de PAT est créée dans la loi d'avenir n°2014-1170 du 13 octobre 2014 qui modifie le Code Rural. Le texte de loi nous renseigne sur plusieurs éléments :

- L'inclusion dans les **plans d'action publics**
- **L'ensemble des acteurs** du territoire comme bénéficiaires du PAT
- **Une gouvernance partagée** dans l'élaboration du projet : du diagnostic au plan d'action

Le PAT s'inscrit également dans la Loi d'Avenir sur l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) et participe à répondre aux objectifs du Programme National pour l'Alimentation (PNA) en intégrant la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire. Dans ce cadre, le Ministère de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (MAAF) lance fréquemment des appels à projets. En 2016, la priorité a été donnée aux projets qui vont dans le sens des PAT (MAAF, 2016 (a)). Le PAT s'inscrit aussi à l'échelle régionale dans le Plan Régional pour l'Agriculture Durable

(PRAD). Le PRAD, créé en 2010, est copiloté par le préfet et le président du Conseil Régional. Il s'agit d'une déclinaison des programmes de développement durable, réalisée par chaque région.

L'objectif du gouvernement est d'atteindre **un PAT par département en 2017 (labellisation prévue fin 2017) et 500 PAT en 2020** (CIR, 2016).

1.3.2 Le financement des PAT

Les financements des PAT peuvent venir de différentes sources. Tout d'abord les ressources peuvent provenir du **capital apporté par les associés** et d'un **autofinancement**. La réponse à l'appel à projet du MAAF dans le cadre du PNA peut être source de financements pour un PAT sous forme de subventions ("le PNA visera un soutien moyen de 40 000 euros par projet"). La **Région** peut financer ces projets puisqu'elle dispose d'un budget dédié aux projets de développement de l'agriculture et de l'alimentation sur son territoire. Les **Chambres d'Agriculture** ensuite peuvent y participer en finançant l'animation ou les techniciens qu'elle apporte en soutien aux projets. Les aides directes du programme européen **FEADER** (Fonds Européen de Développement Économique et Régional) ainsi que le programme **LEADER** peuvent aussi intervenir dans le financement des PAT.

Les actions qui s'inscrivent dans les projets de PAT peuvent prétendre à certaines subventions comme celles destinées à la diversification des exploitations, au pastoralisme (en lien avec le tourisme) ou aux études de faisabilité.

Ces financements se veulent être une aide au démarrage des PAT. Par la suite, le projet est supposé fonctionner en autofinancement pour être autonome, ce qui serait gage de « réussite » du PAT créé.

1.3.3 Une définition opérationnelle mouvante et construite sur le terrain

Le texte législatif se veut volontairement évasif sur le concept de PAT. En effet, les législateurs, comme Brigitte Allain, députée écologiste de la Dordogne, se sont appuyés sur une notion déjà existante à travers des projets territoriaux, ils se sont attelés à l'observer, l'évaluer, la mettre en évidence, la nommer et l'intégrer dans les politiques publiques. L'objectif en inscrivant une telle notion dans la loi est de l'étendre à tout le territoire dans le but d'atteindre une certaine équité. Le PAT est, et doit rester, une démarche ascendante nommée, étudiée par l'Etat qui doit se nourrir du terrain. La loi va jusqu'à préconiser la création de « Conseils Alimentaires Locaux », lieux permettant la rencontre et l'échange des acteurs du territoire, assemblée essentielle au bon fonctionnement des PAT (ALLAIN, 2015).

Le MAAF précise tout de même dans une publication datant de 2015 que les enjeux de la création d'un PAT sont ceux du développement durable (économiques, environnementaux, sociaux) (MAAF, 2015). Pour une définition plus précise, il faut s'intéresser aux acteurs et projets

locaux existants car ils sont le « terreau » qui a conduit à l'élaboration de cette loi et sont au cœur du concept de gouvernance alimentaire. Ainsi, à la suite de l'adoption de la LAAF en 2014, un groupe de travail a vu le jour à la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) pour établir des critères et modalités de reconnaissance d'un PAT. Dans ce but, une consultation nationale de l'existant a été menée à travers la circulation d'un questionnaire et met en évidence 5 caractéristiques principales d'un PAT (MAAF, 2016 (b)). Il s'agit d'un travail intermédiaire, ces caractéristiques ne sont pas définitives mais font sens. Le PAT peut se définir comme :

- un **système alimentaire** : en incluant tous les maillons de la chaîne (du foncier au déchet), il permet de rayonner positivement sur le territoire en termes d'emploi, de ressources naturelles, d'environnement, etc.
- **ancré à un territoire** de projet d'une certaine envergure qui forme une entité (culturelle, naturelle ou économique)
- attaché aux **circuits de proximité** permettant un rapprochement entre le producteur et le consommateur, la différenciation des produits locaux par une qualité ou des services spécifiques et s'accompagnant nécessairement de sensibilisation et d'éducation
- un **outil de mise en cohérence de l'action publique et collective**, il articule les diverses politiques territoriales (environnement, social, santé, économie)

un projet géré de bout en bout (diagnostic, élaboration, animation, évaluation) par une multitude d'acteurs aux **modalités de gouvernances ouvertes et inclusives**.

Différentes catégories d'acteurs sont impliquées dans ce type de projets :

Figure 1 : Catégories d'acteurs mobilisés pour l'élaboration d'un PAT (source ALLAIN B., 2016, Groupe Ecolo Assemblée Nationale)

On réalise alors que l'agriculture et l'alimentation sont un moyen de mettre en cohérence à l'échelle territoriale des politiques publiques qui paraissent éloignées (social, santé, environnement). Il est nécessaire de voir le PAT comme un système intégré, un outil qui manquait au développement local dans le domaine de l'alimentation.

Quelques régions françaises ont elles aussi menées un travail exploratoire sur la question des PAT. Au-delà de définir les critères de reconnaissances et les caractéristiques des PAT, elles ont mis en évidence de manière plus opérationnelle les principales étapes d'élaboration d'un PAT, les points de vigilance et des exemples de méthodologies à considérer. En Gironde, deux méthodes ont été décrites ; le « mode Labo » et le « mode Projet ». Elles s'opposent dans les étapes d'élaboration d'un projet territorial. Le « mode Labo » se fonde sur un futur souhaité tandis que le « mode Projet » s'appuie sur l'existant (IUFN, 2016).

Mode Projet	Mode Labo

Figure 2: Etape d'élaboration d'un PAT en mode labo et mode projet (Source IUFM 2015)

Dans les documents consultés, les Régions privilégient le mode « Projet » lors de l'élaboration d'un PAT. La préfiguration de l'action passe par une identification exhaustive des acteurs du système alimentaire du territoire, des compétences et des services. Puis, ils préconisent de catégoriser ces acteurs sur le modèle de Wiskerke (figure 3) et les positionner sur une échelle de territoire (du quartier au département) et d'actions (du foncier au déchet).

Par la suite la phase de diagnostic fait l'objet d'un état des lieux des enjeux économiques, environnementaux et socio-culturels du territoire. Celui-ci par son caractère objectif et partagé légitime les actions à venir. La stratégie territoriale, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation sont ensuite menés par un organe de gouvernance interne judicieusement choisi. (DRAAF ARA, 2015) (DRAAF LR, 2015)

Face au foisonnement des démarches, des méthodologies et des projets en région, le réseau Terres en Ville et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) ont impulsé la création en juin 2016 d'un Réseau national des PAT (RnPAT) qu'ils co-pilotent. Quatre axes de travail ont été mis en évidence : mise en réseau des acteurs, co-construction des projets, approfondissement des thématiques et capitalisation des expériences. Même si les critères d'identification d'un PAT se veulent très ouverts et si la place laissée au terrain et à l'innovation est grande, « Le RnPAT doit apporter un socle commun à ces projets, et être un outil structurant en lien avec la politique nationale ». (RRF, 2016)

2 Des outils conceptuels pour l'analyse

2.1 La gouvernance alimentaire locale comme réappropriation de l'alimentation

La gouvernance alimentaire est une démarche localisée et collective qui se développe autour d'une alimentation de qualité et dont les objectifs sont de permettre l'accessibilité à tous, la durabilité environnementale et un traitement équitable des producteurs. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé de la situation à transformer.

Des acteurs publics, privés ou issus de la société civile peuvent s'y impliquer à des niveaux variables. Il existe donc une large gamme de combinaisons d'organisations possibles. Parmi ces acteurs, nous distinguerons les porteurs de projet, véritables maîtres d'ouvrage du projet, et les parties prenantes ou acteurs impliqués. S'il existe en général un seul porteur de projet, les parties prenantes peuvent être nombreuses. Leur rôle est de contribuer à la conception des projets. Ces acteurs ne participent pas obligatoirement à l'ensemble du processus, mais peuvent intervenir sur certaines étapes. Leur participation est décisive pour que leur voix soit écoutée, ils exercent une influence sur les projets (BISSARDON P., 2016).

Les travaux de Wiskerke (2009) (fig. 3) ont permis de décrire une gouvernance alimentaire territoriale et intégrée. Les jeux d'acteurs mis en œuvre lors de la création d'Initiatives Alimentaires (IA) s'organisent autour de trois axes distincts (Wiskerke, 2009).

L'axe « société civile et marché » illustre les premiers mouvements (food movement) s'inscrivant dans cette logique de gouvernance alimentaire, ceux des réseaux alimentaires

alternatifs (re)connectant consommateurs, majoritairement urbains, et producteurs agricoles (RENTING et al., 2003 ; WATTS et al., 2005 cités par PERRIN et al.). On retrouve par exemple, dans cet axe, les AMAP.

L'axe « gouvernement et marché » concerne le développement des accords entre institutions et producteurs locaux, qui sont des leviers d'actions sur l'environnement, l'éducation, la justice sociale, la santé publique. Exemple ?

L'axe « gouvernement et société civile », indique une forme de gouvernance locale, décentralisée, gérée par d'autres acteurs que les acteurs publics. Il peut s'agir, par exemple, de "food policy council" (conseil de politique alimentaire) qui regroupe des acteurs de structures publics, des représentants d'associations et des entreprises locales (STIERAND, 2012 cité par PERRIN et al.).

En France, la gouvernance alimentaire a été initiée par des acteurs de développement tels que les collectivités locales et les associations, et non pas à travers des politiques alimentaires intégrées à l'échelle des villes ou des agglomérations (BRAND et BONNEFOY, 2011 cité par PERRIN et al.) ; à l'inverse du développement de stratégies alimentaires urbaines dans les villes anglo-saxonnes.

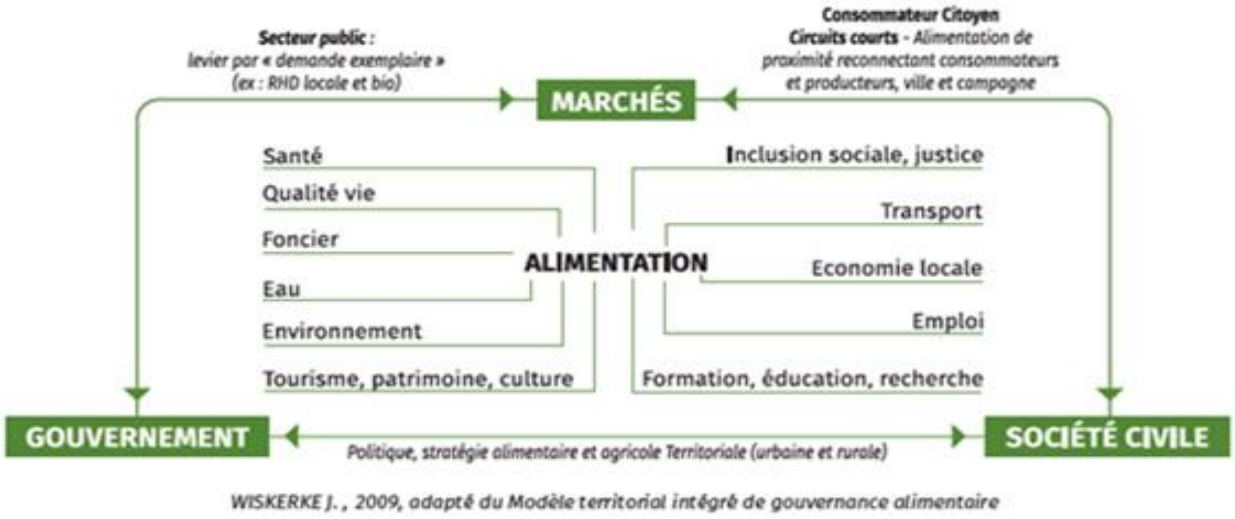

Figure 3 : Gouvernance alimentaire territoriale et intégrée (Wiskerke,2009)

Les travaux de Wiskerke (2009) mettent en évidence des éléments de catégorisation des IA nécessaires pour proposer une grille d'analyse de celles-ci. Ces travaux permettent d'identifier les réseaux d'acteurs et une analyse des circuits courts de commercialisation entre les zones urbaines et les activités agricoles, intégrant l'action de la société civile sur les questions alimentaires.

Cependant cette grille d'analyse reste incomplète et les travaux de C. Perrin et C-T. Soulard

ont permis d'aborder l'analyse de manière complémentaire. Ils soulignent l'intérêt d'analyser les politiques publiques, les acteurs intermédiaires et les lieux d'interface entre la ville, l'agriculture locale et les citadins. Ceci permet une répartition géographique des initiatives et de leurs stades de la chaîne alimentaire. C'est une approche analytique multidimensionnelle, s'intéressant aux échelles d'action des acteurs et du dialogue qui s'instaure lors de la création de l'IA. (PERRIN C., SOULARD C., 2014).

La question de la gouvernance est également importante pour caractériser l'innovation sociale. Les questions à se poser sont :

- quelles sont les parties prenantes ?
- Qui prend les décisions ?
- Y-a-t-il une gouvernance démocratique ?

2.2 L'innovation sociale pour comprendre la diversité des projets : déterminants et conséquences

L'innovation sociale est le cadre d'analyse que nous avons choisi pour caractériser les initiatives recensées sur la région Bourgogne Franche Comté. En effet, nous cherchons à analyser des initiatives qui apportent une réponse aux défis sociaux et environnementaux, dans un contexte de crise, tout en favorisant la croissance. Ces initiatives ont un caractère original et elles créent de nouvelles relations ou organisations sociales, elles peuvent donc s'apparenter à des vecteurs d'innovation sociale sur un territoire et qui prennent en compte les populations.

La notion d'innovation sociale est polysémique. Nous mobiliserons deux conceptions de l'innovation sociale développées par RICHEZ-BATTESTI (2012). Celles-ci permettent d'approcher les mécanismes d'émergence des initiatives autour de l'alimentation reterritorialisée.

La première conception montre que l'innovation sociale est un outil de **modernisation des politiques publiques**. A l'origine de ce modèle se trouve une remise en question de l'intervention de l'Etat. Au début, il s'agissait pour l'État de valoriser des expérimentations produites par des acteurs du terrain. Aujourd'hui, l'innovation sociale permet de répondre aux défaillances de l'État sur le champ social, en « captant » l'inventivité du secteur privé. Des gains d'efficacité sont attendus grâce notamment à des partenariats public/privé, pouvant aller jusqu'à confier des missions d'intérêt général à des acteurs privés.

La deuxième conception présente l'innovation sociale comme **un système territorialisé, inclusif et participatif**. L'innovation apporte de nouvelles pratiques, normes ou réglementations pour répondre à une demande sociale et participe à transformer la société. Le système d'innovation est

localisé, il mobilise une coopération entre les acteurs, dans un contexte institutionnel et local. Cela se traduit par la construction de nouvelles relations sociales impliquant la participation de nombreuses parties prenantes ce qui favorise, dans un contexte démocratique, l'émergence de nouvelles initiatives. Si le territoire influe sur la trajectoire de l'innovation sociale, l'innovation sociale peut impacter également le développement territorial. Ce sont ces caractéristiques qui peuvent rendre une innovation spécifique à un territoire donné, empêchant sa diffusion à d'autres territoires (Richez-Battesti, 2008).

Pour notre analyse, nous nous sommes intéressés aux modes d'organisation qui font émerger l'innovation : Cette dernière se développe dans les entreprises collectives, fondées sur une gouvernance partenariale entre les différentes parties prenantes dont le fonctionnement repose sur une production basée sur des processus participatifs et inclusifs, pour un usage collectif. Ces modes d'organisation permettent de mettre en cohérence et de faire travailler ensemble des agents qui étaient très sectorisés. L'empowerment (organisation participative) des acteurs est important car il renforce la capacité à agir sur le territoire à partir des ressources existantes. En effet, ce mode d'organisation permet de faire émerger des projets venant de la base, portés par des parties prenantes hétérogènes et qui s'inscrivent dans le long terme et dans l'intérêt d'un groupe.

2.3 Le Système Alimentaire Territorialisé, pour une prise en compte des enjeux du développement durable

Il existe de nombreuses formes de systèmes alimentaires dans le monde, cependant la majorité ne répond pas aux principes de durabilité de l'alimentation qui sont un accès à tous de la nourriture, la santé du consommateur, le respect des cultures alimentaires locales et le respect des principes du développement durable. Face à ce constat, les travaux de chercheurs et la demande de la société civile et des collectivités territoriales ont fait émerger un concept de système alimentaire alternatif, le « Système Alimentaire Territorialisé » (SAT).

« Un système alimentaire territorialisé est la façon dont les hommes s'organisent dans l'espace et dans le temps pour obtenir et consommer leur nourriture » (Malassis, 1994).

Les **SAT** reposent sur deux dimensions. La première est transversale et correspond à l'ensemble des maillons de la chaîne alimentaire, de la semence jusqu'aux sous-produits issus des déchets. La seconde est verticale, elle est constituée par l'ensemble des acteurs et des secteurs de cette chaîne, notamment l'agrofourniture, les agriculteurs, les professionnels de l'agroalimentaire, les distributeurs, les consommateurs (restaurateurs, individuels, ...), la R&D, la formation et les organismes publics (Rastoin, 2014).

Les SAT se basent sur un ensemble de valeurs matérielles et immatérielles :

- qualité nutritionnelle et gustative
- contenu culturel
- mode de production générateur d'emplois, respectueux de l'environnement et des paysages, activant les mécanismes de l'économie circulaire pour réduire le gaspillage
- accès à la nourriture et mode de consommation ouverte vers le partage
- ancrage territorial et contribution au développement local
- gouvernance participative et équitable

La gouvernance alimentaire territorialisée est l'une des clés de succès permettant l'émergence de ces nouveaux systèmes.

2.4 Synthèse : les PAT, une superposition de concepts

Les divers outils conceptuels abordés précédemment peuvent être représentés selon la forme d'emboîtement (figure 4) qui permet un éclairage des PAT. La gouvernance alimentaire permet de répondre à des besoins forts et les systèmes alimentaires alternatifs à la volonté de maîtrise de l'alimentation. Les systèmes alimentaires alternatifs territorialisés (SAT) quant à eux participent à la réduction de la distance entre producteur et consommateur (circuit de proximité) et au développement local (ancrage territorial). Enfin, les PAT sont en quelque sorte une institutionnalisation des SAT et on introduit la notion de mise en cohérence des projets et des politiques publiques. L'innovation sociale se situe en permanence en toile de fond de ces changements d'appréhender les systèmes alimentaires.

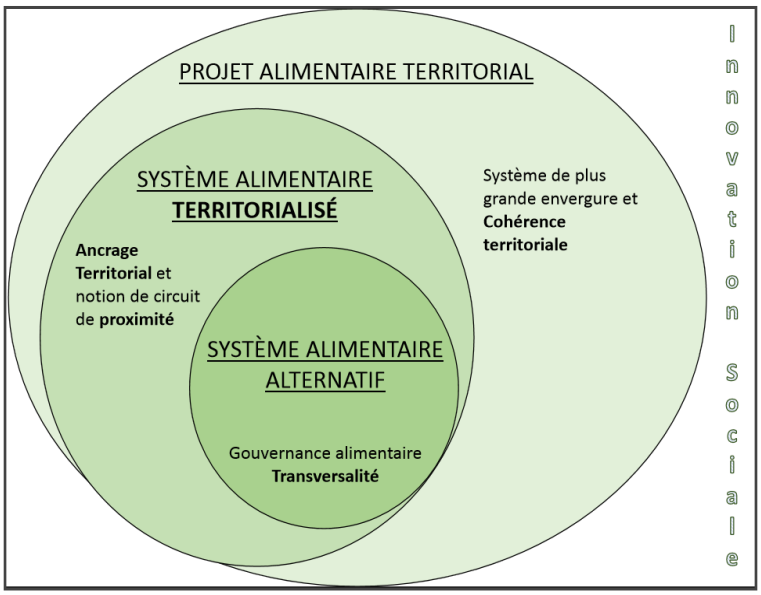

Figure 4 : Les PAT, une superposition de concepts

2.5 Reformulation de la commande

Plus qu'une formule à appliquer les yeux fermés, le PAT est une marche à suivre, une source d'informations et de recommandations pour la mise en œuvre de projets cohérents et intégrés structurants spécifiques à son territoire et ses acteurs.

A partir du recensement et de l'analyse des initiatives alimentaires de la région, quels sont les indicateurs qui permettent d'établir une typologie ? Quels sont les freins, les leviers et les points de vigilance pour le développement de projets de type PAT ? Quelles sont les pistes de réflexions pour la DRAAF Bourgogne Franche-Comté ?

3 Terrain d'action et méthodologie

3.1 Sélection et contact des acteurs ressources

3.1.1 Catégorisation des acteurs ressources

En région Bourgogne Franche-Comté, il nous faut identifier et recenser les initiatives alimentaires du territoire. « *La première étape de construction d'un PAT est l'état des lieux des initiatives alimentaires préexistantes ou en projet sur le territoire par un recensement, ainsi que l'identification des acteurs ressources* » (IUFN, Conseil départemental de Gironde, 2016 ; Thoni, 2016 ; Perrin, 2014 ; DRAAF ARA, 2015 ; DRAAF LR, 2015). Il va donc falloir faire un état des lieux des acteurs dit « ressource » d'informations concernant ces initiatives. Ce travail commence par un regroupement des acteurs par similitudes afin de mieux les identifier et par la suite les contacter. Nous avons décidé d'adopter la typologie des acteurs du territoire de la **DRAAF Auvergne (DRAAF ARA, 2015)**, qui les classe en **6 catégories**, à laquelle nous rajouterons, au cours de l'avancée de nos travaux, la catégorie "territoire de projets", présentés dans le tableau 1, ci-dessous :

Collectivités territoriales et EPCI	Région Département Communes Communautés de communes Communautés urbaines Communautés d'agglomération
Agriculteurs et transformateurs	Coopératives Groupements d'agriculteurs (producteurs, GIEE…) Transformation artisanale / fermière et agro-industrielle Interprofession
Organismes de distribution et commercialisation	Plateformes d'approvisionnement Distributeur Restauration collective Restaurant commercial Marché de plein vent, vente directe, AMAP
Services de l'Etat et structures publiques	DREAL DRAAF ARS DDT
Consommateur / Société civile	Citoyens Collectifs Associations (consommateurs, aide alimentaire, environnement…)
Organismes de développement et de recherche	CIVAM Chambres d'Agriculture Chambres des Métiers et de l'Artisanat Chambres du Commerce et de l'Industrie

	Instituts de recherche Associations de professionnels Syndicats agricoles
Territoire de projet	PNR Pays

Tableau 1: Typologie des acteurs d'un territoire

Nous considérons ces catégories comme représentatives et exhaustives car elles représentent l'ensemble des acteurs, d'initiatives alimentaires sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté.

Les listes des acteurs des projets retenus au PRALIM (Programme Régional de l'alimentation) de 2015 et au CRALIM (Comité Régional de l'alimentation) (base de données sur le site internet DRAAF Bourgogne Franche-Comté) du 13 Février 2015 nous ont servi de base de données des différents acteurs du territoire impliqués dans les **programmes alimentaires régionaux.** Ces sources d'informations ne concernent que la Franche-Comté mais de nombreuses institutions sont présentes aussi en Bourgogne. Ces listes ont été complétées par des recherches marginales (sites internet…). Nous avons donc classé les acteurs de ces deux bases de données selon les 7 catégories et les avons répertoriés dans un tableur intitulé « Liste des acteurs ressources » (Annexe n° 4)

3.1.2. Prise de contact avec les acteurs ressources et élargissement de notre base de données

- <u>Prise de contact et priorisation</u>

Notre base de données était composée de **108 acteurs**, répertoriés sur une carte (Annexe n°4). Pour ce faire la base de données a été importée sur un logiciel de cartographie simple.

Etant donné le temps limité qui nous a été accordé pour le contact et la rencontre des acteurs ressources (2 à 3 semaines), nous avons dû prioriser les prises de contact. Il n'était pas possible de rencontrer tous les acteurs de la liste, en prenant en compte leurs disponibilités. Afin de toucher le plus de catégories d'acteurs possibles nous avons privilégié ces derniers en fonction de leur domaine d'action : l'alimentation sous ses différents angles de vue. On vise d'abord les « têtes de réseaux » qui selon nous ont une bonne connaissance des PAT. Par ce procédé, nous n'avons pas pu rencontrer des acteurs que nous n'avions pas identifiés (effet « boule de neige »).

À travers ce recensement, nous avons également cherché à rencontrer des acteurs impliqués plus localement sur leur territoire, qui se sont avéré *a posteriori* les plus impliqués dans des IA et donc proches d'un potentiel PAT.

- <u>Acteurs rencontrés</u>

Nous avons réalisé des entretiens auprès de **30 acteurs sélectionnés, sur 108 initialement**

ciblés. Une représentation géographique des acteurs effectivement rencontrés sont présentés sur la Carte n°1. Nous observons des zones de forte concentration d'acteurs, bien visible au niveau des pôles urbains (Dijon et Besançon : prédominance des services déconcentrés et de la Recherche et Développement), et à l'inverse plusieurs zones de vide (surtout les départements de l'Yonne et de la Nièvre où l'on manque d'informations). Cette répartition inégale des acteurs fera l'objet d'analyse dans la partie 3 « Résultats ».

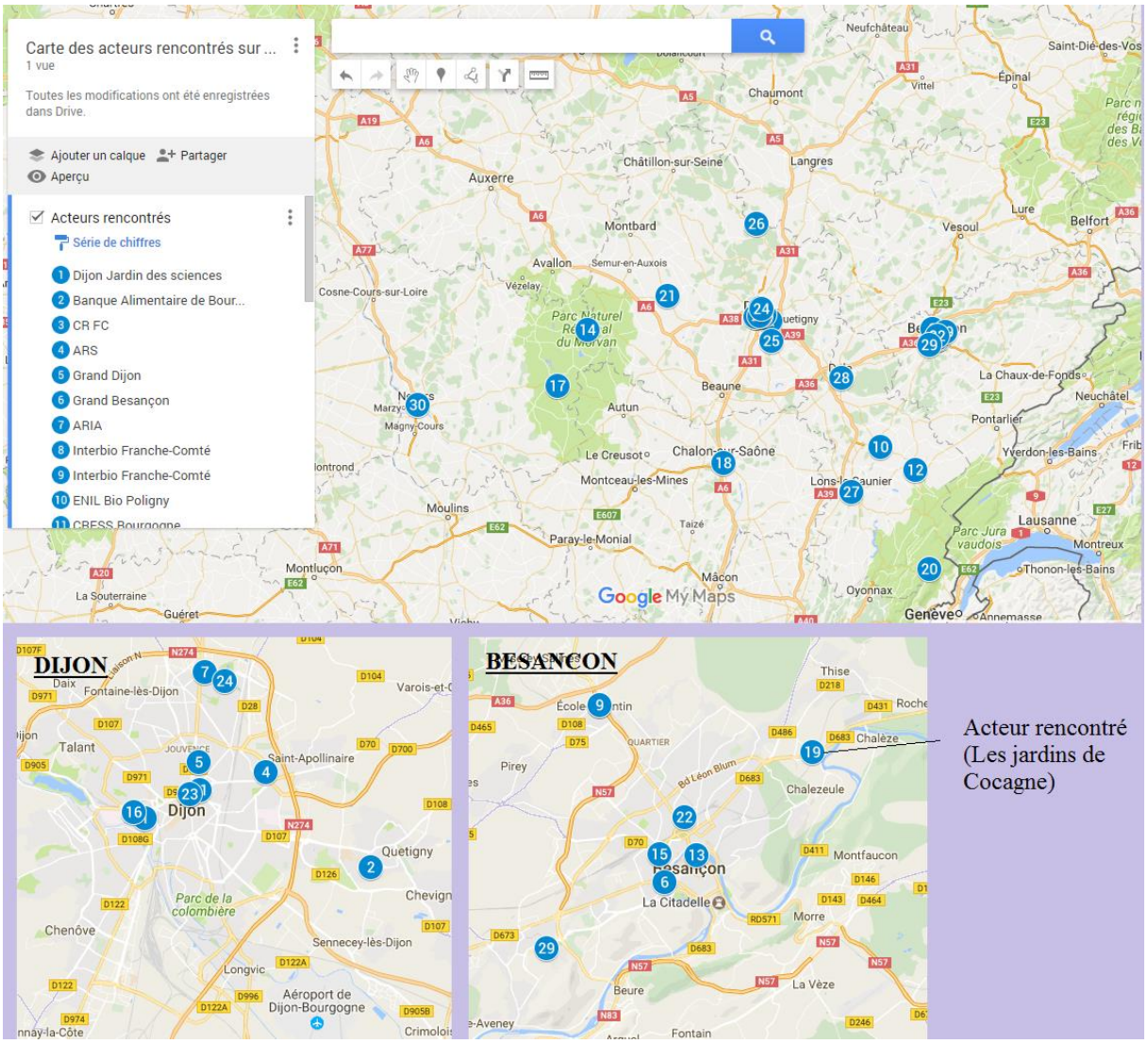

Carte 1 *: Carte des acteurs ressources rencontrés de Bourgogne Franche-Comté*

Nous avons comparé les proportions des catégories acteurs contactés et rencontrés. Pour les acteurs contactés, les catégories « Services de l'État », « Organismes de recherche et développement » et « Collectivités Territoriales et EPCI » sont bien représentées. Les acteurs publics étant les plus visibles et les plus présents à chaque échelon du territoire (commune,

intercommunalité, pays, département…), leur proportion plus importante est justifiée. À l'inverse les "agriculteurs et transformateurs" sont les moins représentés dans notre base de données (sans doute ont-ils une vision moins élargie du territoire BFC).

Après la sélection des acteurs à contacter, on remarque que les proportions changent. Aucun organisme de distribution et de commercialisation ne figure. Prévalent les catégories qui peuvent avoir une vision plus globale du territoire (administrations, collectivités territorial, pays, PNR…). Ces résultats sont présentés sur la figure 6.

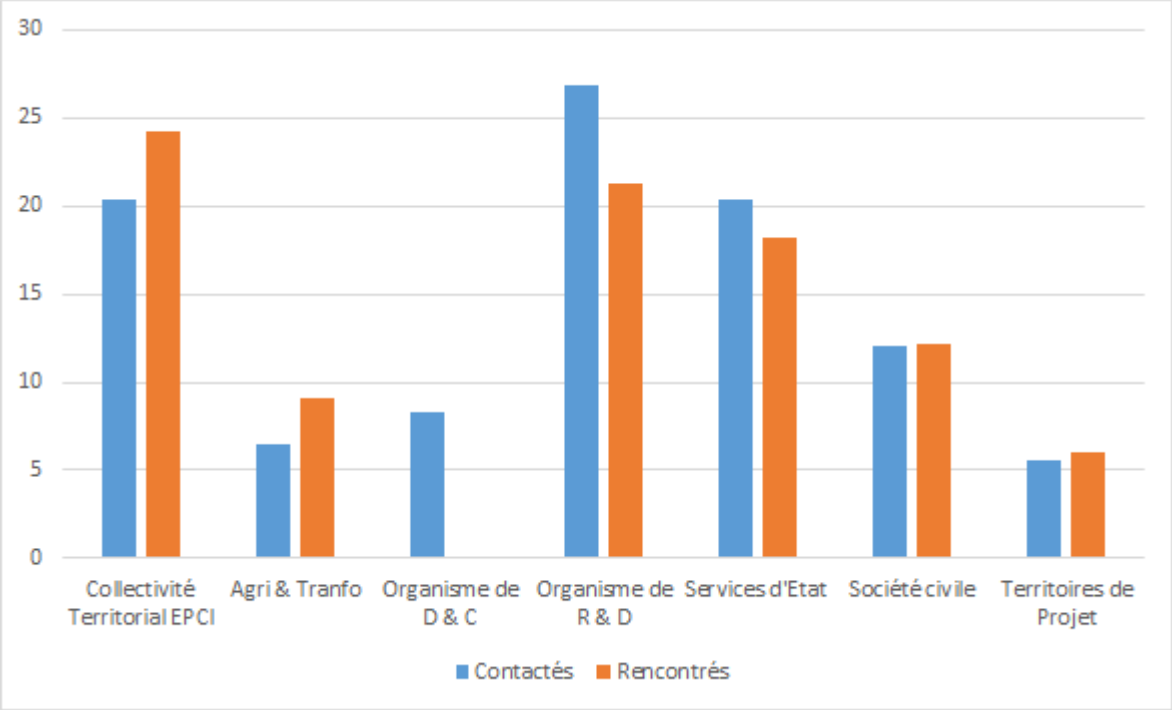

Figure 5 : Diagramme de la proportion des catégories d'acteurs rencontrés

3.2 Entretien avec les acteurs ressources

3.2.1 L'entretien semi-directif

3.2.1.1 Le choix de l'entretien semi-directif : éléments de construction et justification

Notre projet de typologie des PAT en Bourgogne Franche-Comté est une méthode **exploratoire** ou inductive : nous ne **posons pas nécessairement d'hypothèses**, ce sont les informations collectées sur le terrain qui nous permettent de construire notre raisonnement. On oppose classiquement cette méthode à la méthode hypothético-déductive.

Nous avons décidé de mener des **entretiens semi-directifs** avec les acteurs ressources. C'est

est une **technique d'enquête qualitative** qui permet d'orienter en partie le discours des interviewés autour de différents thèmes définis en amont par les enquêteurs : il n'est ni entièrement ouvert ni entièrement fermé (LEFÈVRE, 2006). Il présente l'avantage de recueillir un grand nombre de citations. C'est l'entretien le plus couramment utilisé sur les terrains de recherche car il permet de chercher à obtenir des informations précises sur des thèmes préalablement définis (WIKIPÉDIA, 2016).

Notre premier travail fut donc de réaliser un guide d'entretien ayant pour but d'identifier les initiatives qui s'apparenterait à des PAT, et également à identifier d'**autres personnes ressources mobilisables pour notre étude**.

3.2.1.2 Réalisation du guide d'entretien

Le guide d'entretien peut s'envisager en 3 parties (THONI, 2016, pp 66-67), le rôle de la structure et de l'acteur ressource, le référencement des initiatives perçues et connues par l'acteur et enfin des éléments visant à catégoriser ces initiatives.

Le guide d'entretien (annexe 1) s'articule selon **5 grands thèmes**, leurs objectifs respectifs et des questions annexes (ces questions ne sont pas forcément formulées lors de l'entretien mais nous servent de support). Chaque question est ouverte, répond à un objectif et est accompagnée d'une question de relance. Voici les 4 thèmes suivis de leurs objectifs respectifs :

1. La présentation de l'acteur,
2. La présentation de la structure,

(Avec pour objectifs les caractérisations de l'acteur et la structure)

3. Les projets avec pour objectif de caractériser les projets liés à l'acteur,
4. Le rôle de l'acteur dans le(s) projet(s) pour connaître l'implication de la structure dans le(s) projet(s).
5. En complément est ajouté un thème « PAT » visant à appréhender la définition d'un PAT selon l'acteur.

Cette grille d'entretien revêt les caractéristiques essentielles d'un PAT, et nos questions nous donnent des aspects descriptifs de ces projets, tels que son contenu, les autres acteurs qui y sont liés, etc. Elles nous permettent aussi d'avoir des aspects plus qualitatifs qui seront par la suite utilisés pour construire notre **grille d'analyse** des projets. Se renseigner sur la naissance de l'initiative nous permet d'appréhender les portes d'entrée du projet, et le jeu d'acteurs qui a été mis en place (comité de pilotage, etc.), donc la **gouvernance** articulant les projets.

3.2.2 Entretiens

3.2.2.1 Déroulement

- Déroulement des entretiens

Pour chaque rencontre nous sommes deux à trois étudiants. Afin de mener l'entretien dans les meilleures conditions, il est préconisé de faire une "entrée en matière" visant à instaurer un climat de confiance entre les participants (***contrat de confiance***).

Avant d'entamer les questions du guide d'entretien, nous veillons à nous présenter, à expliquer notre projet et la commande de la DRAAF Bourgogne Franche-Comté. A cette occasion nous demandons si un **enregistrement de l'entretien** est possible, dans l'optique de faciliter notre travail (il restera anonyme). Nous demandons également à l'acteur de présenter brièvement son parcours afin de « briser la glace ».

Les entretiens ont une durée moyenne de 1h30 à 2h.

3.2.2.2 Transcription des entretiens : fiches lecture (notes factuelles)

Dans un second temps, nous avons fait un travail de **transcription** des entretiens en deux parties : élaboration d'une fiche exhaustive grâce à nos ***notes factuelles*** suite à notre première écoute et à notre ressenti « à chaud » de l'entretien ; puis seconde écoute de l'enregistrement pour avoir des compléments d'informations, en ayant plus de recul sur l'entretien (***notes analytiques***) Nous complétons ensuite les fiches par des recherches sur internet.

Cette transcription nous permet en outre de dégager le ressenti global des enquêtés sur leur(s) projet(s), et sur leur vision du PAT.

Grâce à ce travail de notes factuelles, nous pouvons tirer des entretiens une première qualification des initiatives recensées, qui donne une ébauche de l'**analyse** et de la **typologie des initiatives** que nous réalisons par la suite.

4 Résultats

4.1 Présentation des résultats : typologie des initiatives recensées

Nous avons pu recenser 60 projets et initiatives grâce aux entretiens que nous avons menés avec les acteurs rencontrés en Bourgogne-Franche-Comté (carte 2). Il faut souligner que cette liste n'est pas exhaustive et ne recense pas l'ensemble des initiatives du territoire.

Carte 2: Répartition géographique des 60 projets et initiatives recensés en Bourgogne - Franche-Comté

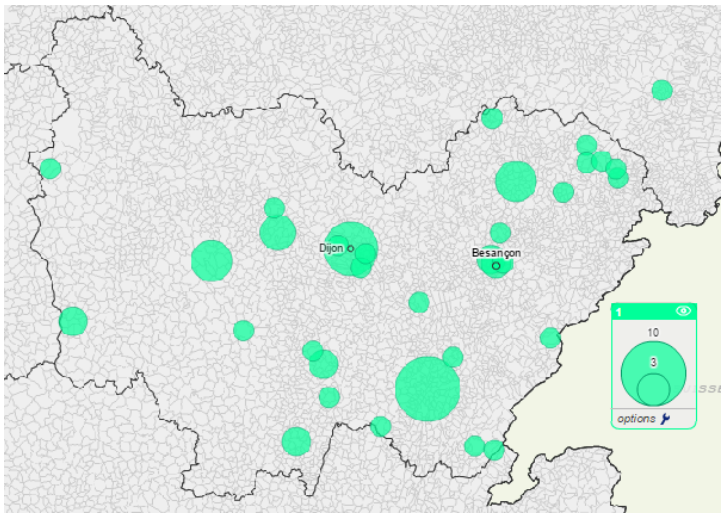

Carte 3 : Nombre de projet recensés par commune en Bourgogne Franche-Comté

La carte n°3 nous donne une représentation du nombre de projets par commune. Si on ne peut pas conclure à l'hétérogénéité de la répartition des projets sur la grande région, on note toutefois une concentration autour des grands pôles comme le Grand Dijon qui concentre 11,3% des projets recensés (présence d'un grand bassin de consommation). Il y a malgré tout quelques zones vides que l'on peut remarquer à l'ouest du Parc Naturel Régional du Morvan dans la Nièvre et l'Yonne. En effet nous n'y avons relevé que deux projets. Cela ne signifie pas obligatoirement qu'il n'existe aucun autre projet dans ces départements, et cela pourrait s'expliquer de plusieurs façons.

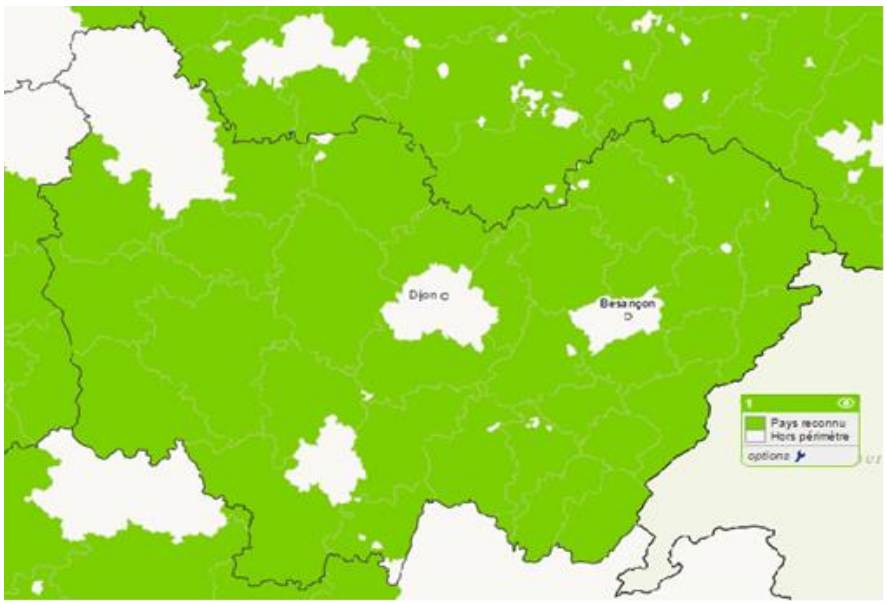

Carte 4 : Les zones géographiques regroupées sous des territoires de projet (Pays)

Nous avons contacté la DDT de l'Yonne mais celle-ci n'avait connaissance d'aucun projet dans cette zone. Nous supposons aussi que l'absence de Pays vers Auxerre (Cf. zones blanches sur carte 4) entraîne un manque d'échelon « territoire de projets » qui pourrait expliquer le peu de projets mis en place. Il est aussi possible que les grosses structures (comme la DDT) aient une vision incomplète du territoire et n'aient pas connaissance de toutes les initiatives autour d'elles.

Une autre idée serait que ces deux départements sont moins propices au lancement d'initiatives, peut-être par un manque de bassin de consommation, d'acteurs ou de ressources sur le territoire. Ces éléments sont en effet indispensables à l'établissement de projets.

4.2 Typologie et analyse des catégories de projets

Face à la diversité d'initiatives recensées, nous avons voulu réaliser un classement des projets, en fonction de leurs similitudes. En premier lieu, nous allons définir les indicateurs nécessaires à la compréhension de la typologie.

4.2.1 Définition des indicateurs et caractérisation de l'échantillon

Afin de pouvoir traiter nos données et de créer notre typologie, nous avons choisi différents indicateurs. Ceux-ci sont construits à partir de données qualitatives recueillies lors de nos entretiens.

Cela nous a permis d'avoir une description des projets et de créer une typologie sur un travail exploratoire qui mériterait d'être renforcée.

4.2.1.1 Indicateur 1 : Portes d'entrées du projet

Bien que tous les projets aient pour toile de fond l'ancrage de l'alimentation dans le territoire, les projets peuvent avoir été mis en place selon plusieurs objectifs.

L'analyse des entretiens et des projets nous a permis de choisir cinq objectifs que nous avons nommées **portes d'entrées** : « **économie »** qui comporte la lutte contre la crise, l'augmentation de valeur ajoutée et la diminution des pertes économiques, le maintien de l'activité..., **« externalités environnementales »** (pollution, biodiversité, écologie), **« social »** qui comporte le lien entre acteurs et consommateurs, l'éducation des consommateurs et des agriculteurs…) et la justice sociale, **« patrimoine »** qui peut être culturel, paysager, touristique ou avec pour toile de fond, une volonté politique pour valoriser les ressources locales et enfin **« déchet »** concernant la lutte contre le gaspillage et l'éducation.

Cette diversité de portes d'entrée fait du PAT un **objet multifacette**.

4.2.1.2 Indicateur 2 : Transversalité

Un projet peut être plus ou moins étendu sur la chaîne alimentaire « du foncier au déchet » (cf figure X) et toucher un à plusieurs maillons de cette chaîne. Nous considérons cet indicateur pertinent pour rendre compte de l'ampleur que peut prendre un projet sur le territoire. Elle peut être **restreinte** (un seul maillon de la chaîne), **partielle** (plusieurs maillons), **grande** (de la production à la vente) ou **totale** (toute la chaîne, comme pour le PAT du Grand Besançon).

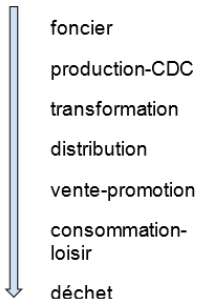

Figure 6 : Echelle de transversalité

La plupart des projets que nous avons recensés touche une grande partie de la chaîne (voir figure 5).

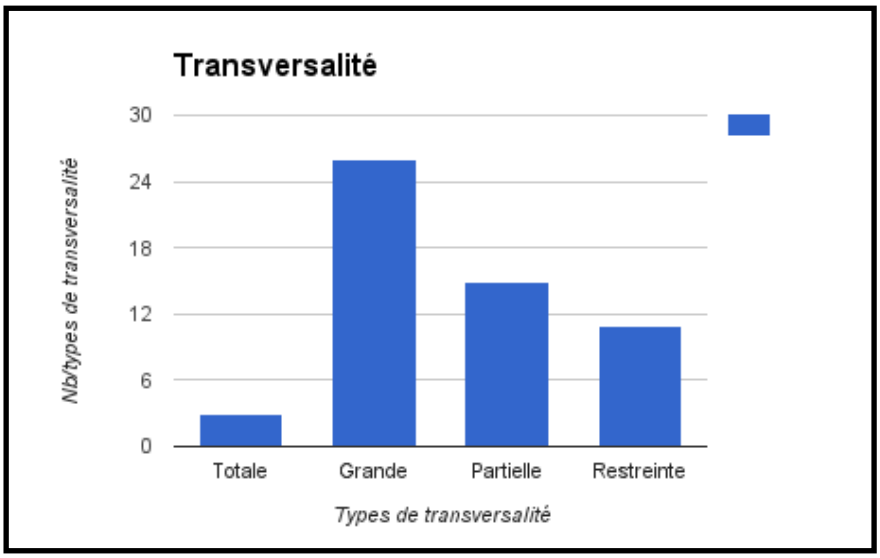

Figure 7: Diagramme de la répartition des différents niveaux de transversalité

4.2.1.3 Indicateur 3 : Territoire d'action

Chaque projet est aussi défini par son **étendue sur le territoire,** ou son **"territoire d'action"**. Il peut aller de l'échelle d'une commune (pour un Drive Fermier) à toute la région, en passant par les Pays et les PNR qui sont considérés comme des territoires de projet. Le peu de précision des données ne nous a pas permis d'utiliser ces informations pour la typologie. Cependant, elles nous ont permis d'apporter des précisions sur les projets composants nos types.

4.2.1.4 Indicateur 4 : Acteurs impliqués

Nous nous sommes intéressés à la catégorie d'acteurs impliqués : un projet peut avoir un ou plusieurs acteurs intervenants. Ils peuvent être répartis dans une catégorie « **privé »** (agriculteurs, transformateurs, distributeurs, acteurs de la société civile…), « **public »** (organismes de recherche, collectivités territoriales, État…) et « **mixte »** (partenariat public/privé). Nous considérons qu'un projet s'approche d'un PAT lorsqu'il regroupe plusieurs partenaires du privé et du public.

Le nombre d'acteurs mobilisés sur un projet est une donnée que nous utiliserons lors de l'interprétation des typologies.

4.2.1.5 Indicateur 5 : Porteurs de projet

Cette classification est différente de celle utilisée pour les acteurs ressources (cf. chapitre méthodologie) : elle désigne ici les structures **porteuses de projet.** Elles peuvent être **civiles** (associations, consommateurs), **économiques** (agricoles ou distributeurs), des **collectivités**

territoriales ou des territoires de projets (Pays, PNR). Chacune de ces structures peut porter un ou plusieurs projets.

Les porteurs de projet que l'on retrouve le plus souvent dans notre échantillon sont des porteurs civils, agricoles et des EPCI (voir figure 6). Un seul projet est porté par un PNR (« Valorisation de la viande bovine Morvan », porté par le PNR du Morvan).

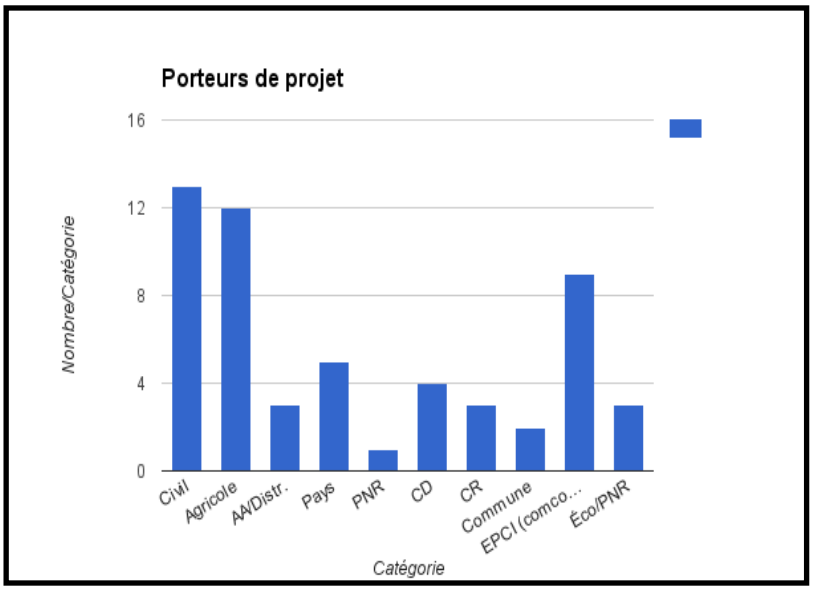

Figure 8 : Diagramme des porteurs de projet par catégories

4.2.2 Construction et analyse des types de projets

4.2.2.1 Construction des types

Pour construire notre typologie, nous nous sommes appuyés sur 2 indicateurs : la **transversalité** et les **acteurs impliqués** pour nous permettre de distinguer les initiatives alimentaires isolées d'autres initiatives plus proches du modèle PAT. Ce modèle se caractérise par un ancrage territorial, une gouvernance alimentaire et une approche système.

Les indicateurs « porte d'entrée », « porteurs de projet » et « territoire d'action » ne seront pas pris en compte dans la première phase pour la construction de cette typologie car leur caractère qualitatif et leur diversité rendent leur traitement difficile.

Notre méthode nous a permis de définir **quatre types d'initiatives.** Pour la typologie nous avons retenu **54 projets** sur les 60 projets initiaux, du fait d'un manque d'information.

Nous pouvons constater en premier lieu, grâce à un tableau croisé dynamique, à double entrée (annexe 3), que plus la **transversalité** des projets est grande, plus les **acteurs impliqués** ont

tendance à être **mixtes** (acteurs privés et publics). Cette caractéristique se retrouve aussi très fréquemment dans les projets ayant une transversalité partielle. Les projets ayant une transversalité restreinte se retrouvent moins dans ce type de schéma.

Notre typologie a donc été construite à partir des indicateurs **transversalité** et **acteurs impliqués**. Nous allons utiliser d'autres indicateurs pour la construction des sous-types et pour caractériser plus finement les projets, ceci sera détaillé par la suite.

4.2.2.2 Analyse des types de projets

a) Premier type : des initiatives alimentaires à la transversalité très restreinte

Nous avons réalisé un premier type en y classant les projets dont la **transversalité était restreinte** (le projet ne couvre qu'un seul maillon de la chaîne), quel que soit le degré de mixité des acteurs.

Les **11 projets** présents dans ce type seront dans ce cas considérés comme étant des **initiatives alimentaires**. Il s'agit de projets tels que la coopérative paysanne du pays Dolois, qui propose la vente en ligne de produits locaux.

b) Deuxième type : vers des projets plus transversaux

Un deuxième type regroupe **11 projets**, parmi eux, six n'ont qu'un seul acteur impliqué (appartenant à la sphère privée ou civile), et le reste n'en compte que trois au maximum.

Il s'agit de projets dont la **transversalité est significative** (partielle, grande ou totale), et dont les acteurs présents sont soit publics, soit privés et civils, mais ne font pas l'objet d'un partenariat public/privé (**acteurs non mixtes**). Or cet élément est nécessaire pour considérer un projet comme étant un PAT selon la définition vue précédemment (cf. partie 2.1.).

Il s'agit par exemple de la Ferme Auberge Collective, une auberge proposant des repas élaborés à base de produits de dix agriculteurs engagés dans la démarche : les maillons production, transformation, distribution et consommation sont mobilisés. Seuls des acteurs privés sont impliqués dans ce projet.

Comme pour le type précédent, les portes d'entrée « Économie » et « Sociale » sont majoritaires (figure 10). Notons que pour la porte d'entrée « Économie », les acteurs agricoles sont principalement des Drives fermiers et on retrouve comme acteurs civils des jardins d'insertion (réseau des jardins de Cocagne) dans la porte d'entrée « Sociale ».

En analysant le **contenu des projets**, nous avons pu dégager deux sous-types :

- *Type 2.1* : Il concerne les projets qui permettent une **mise en contact directe entre les producteurs/transformateurs et les consommateurs/restaurations collectives**. Ces projets ont dans un premier temps pour objectif de répondre à la demande grandissante en produits locaux de la part des restaurations collectives et des particuliers. Les structures de production agricole impliquées dans ces projets écoulent leur production localement, et effectuent dans la mesure du possible la transformation ou la livraison de leurs produits eux-mêmes (circuits courts et circuits de proximité).

Un exemple de projet : Elan Jardin, association de réinsertion qui fait partie du réseau national « Jardin de Cocagne » qui approvisionne une cantine municipale à Lons le Saunier. La ville leur met à disposition une légumerie.

- *Type 2.2* : Ce type concerne les projets de **lutte contre le gaspillage** et de sensibilisation au public. Nous trouvons des actions telles que les « disco soupe » et « 1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire ». Ces appels à manifestation visent à faire émerger des projets sur cette thématique avec une porte d'entrée « déchet ». Les porteurs de projet s'appuient sur des démarches existantes, soit des appels à projets institutionnels, soit des mouvements mondiaux tels que Slow Food.

c) Troisième type : des projets réunissant des acteurs publics et privés

Ce type de projets regroupe **la société civile et des acteurs mixtes** (publics et privés) : nous comptons 4 catégories d'acteurs impliquées.. Ces projets ont une **transversalité significative**. **19 projets** sont recensés dans ce type. Les principales portes d'entrée sont l'économie et le social.

Les principaux porteurs de ces projets sont des collectivités territoriales (CD, CR…) ou des territoires de projet (Pays/PNR).

Pour les portes d'entrée économiques, les principaux porteurs de projets sont des agriculteurs et des collectivités territoriales (PETR et EPCI). Pour les portes d'entrée sociales, on retrouve les mêmes acteurs, auxquels s'ajoutent les porteurs de projet civils. La porte d'entrée « Patrimoine » ressort en troisième position : on retrouve principalement des collectivités territoriales (PETR et EPCI), ainsi que des agriculteurs et la société civile comme porteurs de projet. Pour la porte d'entrée « déchets », les EPCI sont les principaux porteurs de projets, auxquels nous ajoutons la société civile pour la porte d'entrée « externalités environnementales ».

Ce type contient des projets qui favorisent le développement de **circuits de proximité**,

majoritairement via l'activation de leviers tels que l'approvisionnement de la restauration collective. Cela reste très diversifié puisqu'on y retrouve également des projets de vente au détail (épiceries, marchés, magasins collectifs, etc.).

Dans ce type, nous pouvons citer le point de vente collectif et l'atelier de transformation de la communauté de communes de Rahin et Chérimont, « Le Goût d'ici » qui fait le lien entre producteurs et restaurateurs du Pays beaunois et où l' on retrouve la marque des Chambres d'Agriculture : « Marché de producteurs de pays ».

d) Quatrième type : les projets s'apparentant à des PAT

Ce dernier type comprend les projets ayant une **transversalité significative**, des **acteurs mixtes** et dont le **nombre est supérieur ou égal à 5**. Les projets appartenant à ce type se distinguent par un nombre important d'acteurs et une grande diversité des acteurs impliqués. Cette notion nous semblait importante puisque d'après le concept du PAT, on retrouve 5 grandes catégories d'acteurs impliquées (cf partie 1.3.3). De plus, d'après les informations recueillies lors de nos entretiens, ces critères sont remplis pour les **12 projets** de ce type (annexe 4).

Sur la base des entretiens, nous pouvons dire que ces projets ont un territoire d'action qui correspond souvent à l'échelle d'un Pays.

Prenons l'exemple du projet « Auxois Naturellement », une marque créée afin d'identifier les productions de l'Auxois : la transversalité couverte par le projet est *grande* (de la production à la consommation) et on a une *mixité* des acteurs impliqués (public & privé). Nous remarquons qu'à cela s'ajoute une *grande diversité* des acteurs impliqués : agriculteurs, collectivités territoriales, AMAP, transformateurs (bouchers) et grande distribution.

e) Typologies et portes d'entrée

Nous nous sommes intéressés aux principales **portes d'entrée** des projets dans les quatre types (économie, volet social, patrimoine, déchets et externalités environnementales).

Nous observons sur l'ensemble des projets recensés que les portes d'entrées principales sont celles de « l'Économie » et le volet « Social ». Viennent ensuite le « Patrimoine », les « Déchets » et les « Externalités environnementales » (Figure 10). Les profils sont très similaires et ne nous permettent pas de dégager des typologies particulières, c'est pour cela que nous n'avions pas retenu les portes d'entrée pour établir notre classification.

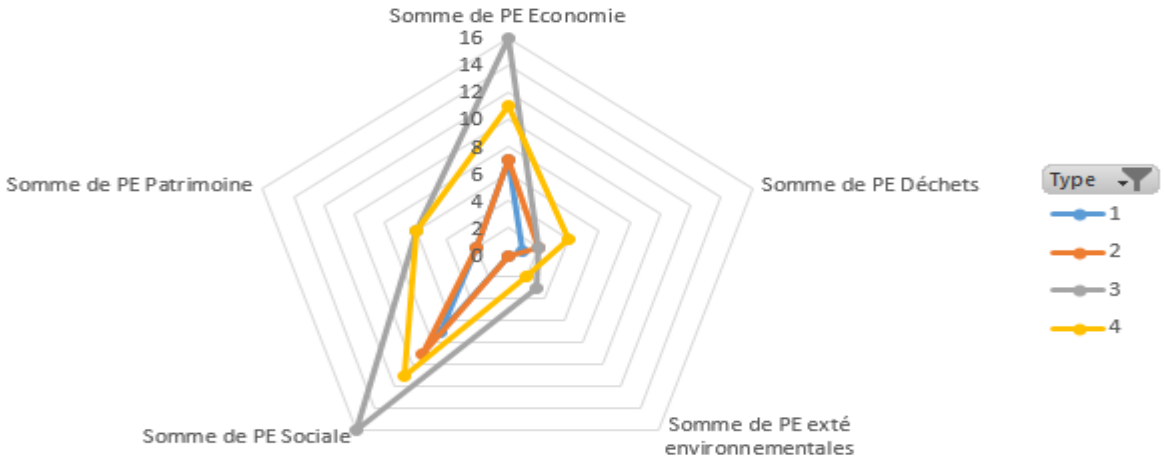

Figure 9 : Diagramme en radar de la distribution des portes d'entrée par type

f) Cartographie des projets

Suite à la typologie obtenue, nous pouvons visualiser la distribution géographique des types dans la région (carte 5).

On constate que les projets du **type 1** sont excentrés, éloignés des grands pôles et axes de communication, et ne se situent pas dans des PNR. Ceci concorde avec leur typologie, il s'agit d'initiatives alimentaires relativement isolées des grands projets s'apparentant à des PAT. Les projets de **type 2 et 3** se situent surtout autour des grands pôles et des grands axes (Dijon-Mâcon). Les points rose et orange clair sont les lieux portant plusieurs projets qui ne se trouvent pas dans le même type : Dijon et Lons-le-Saunier. Les projets les plus proches des PAT, de **type 4** se situent autour des grands pôles et dans les PNR (Vosges, Jura et Morvan). Nous pouvons donc penser que ces territoires sont ceux favorables au développement de PAT du fait de la multitude d'initiatives qui pourraient entrer en interaction.

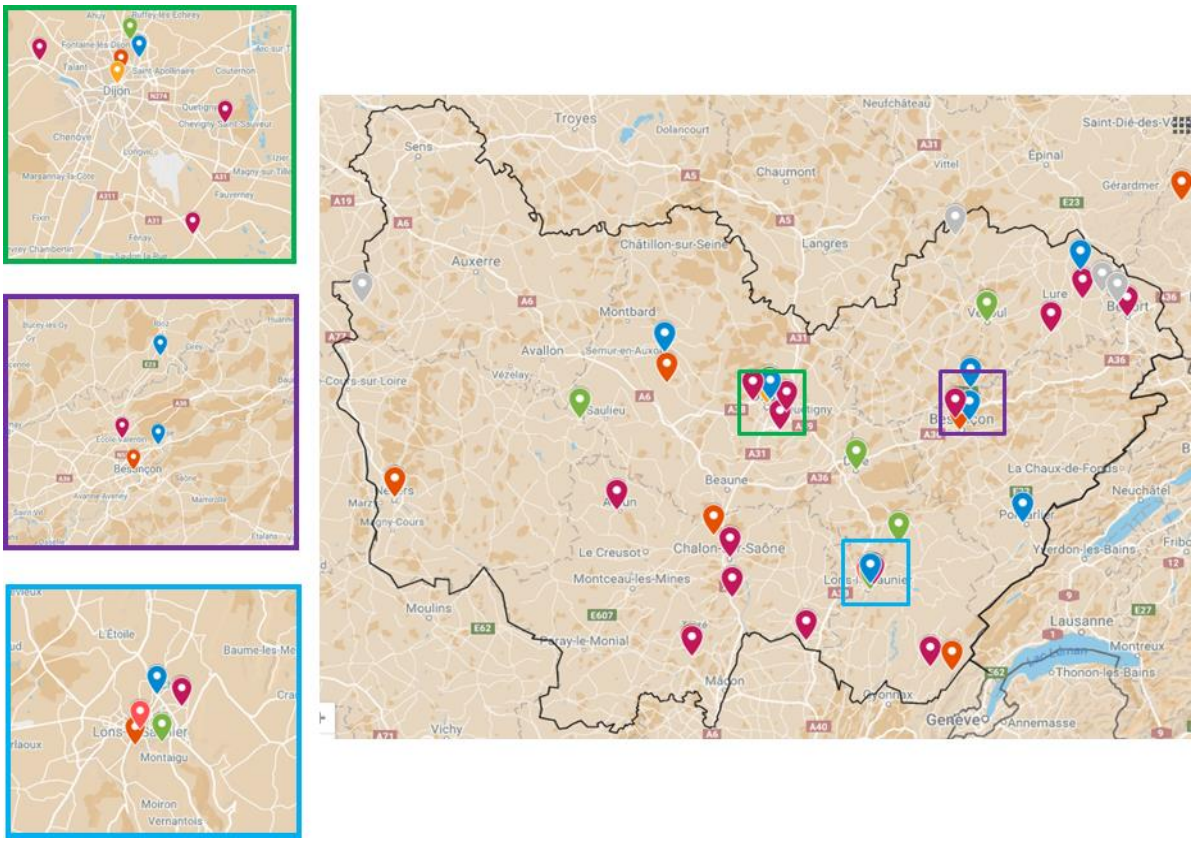

Légende des couleurs			
	Type 4 projets apparentés à des PAT		Type2 projets plus transversaux
	Type 3 projets réunissant acteurs privés et publics		Type 1 initiatives alimentaires à la transversalité très restreinte
			NR (projets non choisis pour la typologie car manque de données)

Carte 5 : Distribution géographique des projets selon les 3 types

4.2.3 Commentaires et limites

Nos enquêtes ne nous ont pas permis de recenser l'ensemble des initiatives alimentaires présentes sur la nouvelle région. Ceci s'explique par le fait que nous n'avons pas forcément rencontré suffisamment d'acteurs ressources mais aussi par un manque de temps. Ces limites peuvent expliquer par exemple, le manque de données pour l'ouest bourguignon de la grande région.

Des limites sont aussi présentes concernant le traitement des données et la description des résultats. Malgré les entretiens et la consultation des sites internet des projets, nous n'avons pas réussi à recueillir l'ensemble des données nécessaires pour remplir correctement nos bases de données, ce qui explique que nous ayons des **manques d'informations** (projets écartés de la base de données) dans les résultats présentés (comme la carte 5 par exemple : projets en *gris*).

Ensuite, la typologie réalisée est basée sur le choix de certains indicateurs, ce qui peut être limitant. En effet, nous avons choisi les principales caractéristiques que nous avons jugées inhérentes au PAT, sa **transversalité** (il s'étale a minima sur deux échelons de la chaîne alimentaire)

et la **mixité** des acteurs impliqués, ce qui peut être restrictif. En effet cette définition peut laisser de côté de nombreuses initiatives alimentaires. Enfin, les indicateurs choisis pour la catégorisation des types de projets sont construits sur la base d'entretiens, à travers le ressenti des acteurs.

5 Analyses & discussions

Lors de nos entretiens, nous avons été peu directifs pour recueillir tous les types d'initiatives et tous les discours. Ainsi, de nombreuses conceptions des PAT ont émergé qui mettent en évidence des freins, des leviers et des points de vigilance au développement de projets type PAT.

Les cinq caractéristiques d'un PAT suggérées par la DGAL ont été toutes plus ou moins abordées par les acteurs interrogés. Ainsi, nous analyserons leur discours dans ce cadre. Pour rappel, le PAT est défini comme un **système alimentaire**, **ancré dans un territoire** et attaché aux **circuits de proximité.** Le PAT est un **outil de mise en cohérence de l'action publique et collective** et est géré de bout en bout par une multitude d'acteurs aux **modalités de gouvernances ouvertes et inclusives (§1.3.3).**

Quels sont les freins et leviers au développement de projets type PAT ? Quels sont les points de vigilance sur lesquels la DRAAF peut s'appuyer pour accompagner au mieux le développement de PAT en BFC ?

5.1 Préalable : la reconnaissance institutionnelle des projets, une nécessité ?

De nombreux acteurs ont abordé la question de la lourdeur administrative sans préciser le cadre. Ils ne répondent pas aux appels à projet ou ne font pas de demande de subvention pour plusieurs raisons :

- le projet est trop petit donc il est contre-productif d'entrer dans des démarches lourdes pour une somme modique ;
- le projet n'entre pas dans les critères de l'appel à projet ou les priorités des programmes institutionnels ;
- la structure n'a pas assez de moyens humains donc de temps pour répondre : « Les petits établissement ont du mal à répondre aux AAP de plus en plus complexes et importants » (désavantage par rapport aux grandes structures).

Cette non-réponse peut donc marginaliser certains projets, empêcher leur reconnaissance institutionnelle ou bien les empêcher d'atteindre une ligne de financement.

Les problèmes de financement les plus fréquemment cités sont le manque de ressources face aux besoins en fonctionnement des structures (peu de stabilité dans les moyens humains, contrat à durée déterminée) et l'instabilité face à la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté.

Les résultats de notre enquête ne nous permettent pas de soutenir qu'un projet doit être nécessairement reconnu institutionnellement - en étant considéré dans une politique locale, ou en entrant dans un cadre national - pour se développer. Néanmoins, certains projets se voient très contraints par un manque d'apport de la part des institutions publiques (financier ou méthodologique).

Au Service Commun de Restauration de Poligny, deux chefs cuisiniers ont souhaité un approvisionnement en produits locaux et sont donc à l'origine d'un partenariat entre leur restaurant et des producteurs des environs. Néanmoins, cette démarche volontaire entraîne un temps de travail supplémentaire : « On ne peut pas faire du bio et du bien sans temps » déclare l'un d'eux. Une reconnaissance institutionnelle serait donc pour eux le moyen de mener à bien plus facilement leur projet, sans faire « d'heures supplémentaires » et en se voyant attribuer du capital travail additionnel (par exemple en recrutant un nouvel employé).

5.2 Système alimentaire

Le PAT se veut un projet incluant une diversité d'acteurs sur le territoire, permettant par sa territorialité d'aborder une multitude de thématiques concernant l'alimentation. Afin d'atteindre ces objectifs, certaines conditions importantes lors de la formation et du fonctionnement d'un projet ont été mises en évidence.

LEVIER : Les élus locaux, des acteurs clés pour le développement des systèmes alimentaires

Le fait que des élus locaux aient la volonté de s'approprier le concept d'alimentation inscrite sur le territoire représente une opportunité pour l'arrivée d'un PAT sur leur zone d'influence. Un ou plusieurs maires et leurs équipes peuvent ainsi assurer une fonction de moteur : le projet aurait à sa disposition plus de leviers potentiels, plus de moyens financiers, et concernerait plus facilement des acteurs plus divers, au service d'une plus grande transversalité.

L'exemple du projet d'autonomie alimentaire du Grand Dijon illustre cette capacité à mobiliser. Les élus impliqués dans ce programme rassemblent ici différentes organisations comme l'INRA et la Chambre Départementale d'Agriculture, des ressources (foncier et financements), mais aussi les plus petits projets déjà présents sur le territoire comme le drive fermier de Côte d'Or et Fruimalin en Côte d'Or.

Nos échanges avec le Syndicat Mixte du Pays Châlonnais nous montrent tout de même à ce sujet une limite à prendre en compte : « les idées viennent des élus, mais les projets aboutissement quand les acteurs agricoles sont prêts et participent ». Cela pose la question de la capacité des projets de fonctionner lorsqu'ils sont exogènes au territoire et ne sont pas à l'origine des acteurs locaux concernés.

Point de vigilance : Des petits projets à ne pas perdre de vue

Plusieurs acteurs interviewés soulignent l'importance de projets qui font appel à une grande variété d'opérateurs de la chaîne alimentaire. Certains voient clairement le PAT comme une opportunité de réunir le maximum d'acteurs autour d'une réflexion de territoire.

Cependant, aussi nombreux que peuvent être les objectifs des projets, ceux-ci commencent souvent avec un seul maillon de la chaîne, pour ensuite devenir plus transversaux. Dans ce contexte, on peut penser au Pays Nivernais, qui veut s'inscrire dans une démarche de développement durable sur le long terme avec son projet "Au pré de ma cantine", en commençant d'abord par construire une logistique d'approvisionnement de restauration collective.

Nous préconisons de porter une attention toute particulière à ces initiatives, qui peuvent paraître aujourd'hui assez limitées. D'une part, elles portent en elles les graines de projets transversaux et inclusifs. D'autre part, elles peuvent se fédérer, interagir et créer des grappes d'initiatives à l'échelle d'un territoire.

LEVIER : Le consommateur, un acteur à privilégier

De nombreux projets soulignent l'importance de la prise en compte du consommateur dès l'origine du projet en tant que moteur. Le consommateur a de plus en plus la volonté de connaître l'origine de son alimentation et consommer local pour retrouver un lien de confiance. À ce propos, le PNR du Morvan a constaté « une vraie tendance de consommation sur les produits locaux dans les grandes et moyennes surfaces ». Mais finalement très peu d'acteurs rencontrés nous ont évoqué la prise en compte du consommateur, alors qu'il paraît essentiel lorsque l'on souhaite un projet plus durable et résilient. Néanmoins, les questionnements et réflexions se multiplient autour de leur implication dans les projets. Ce temps méthodologique et « idéologique » (Avec qui veut-on faire ? Comment impliquer des personnes non-volontaires ? Comment avoir une gouvernance la plus démocratique possible ?...) est non-négligeable au lancement d'un projet.

Aujourd'hui, nous constatons que le concept de système alimentaire est bien présent à travers les initiatives développées par les acteurs locaux rencontrés. À l'échelle locale, les différents maillons de la chaîne alimentaire ne sont plus abordés de manière cloisonnée. Intéressons-nous à l'ancrage territorial de ces systèmes alimentaires.

5.3 Modalités de gouvernances ouvertes et inclusives.

Point de vigilance : La concentration des compétences

Lorsque le projet a tendance à être porté et maîtrisé par un nombre restreint d'acteurs, cela pose le problème de la répartition des compétences. La pérennité et la résilience du projet sont alors menacées.

Le chargé de mission du Pays Auxois qui a été à l'initiative de la marque « Auxois naturellement ! » en 2009 a suivi l'ensemble des démarches, a créé les différentes instances de gouvernance et est à l'origine des plans d'actions concrets. S'il n'est plus disponible pour ce projet, il sera difficile pour un nouvel acteur d'appréhender ce processus et l'ensemble des données qui l'accompagnent.

L'ex-cheffe de projet du lycée agricole de Mancy a eu un contrat de 3 ans pour développer la charte « Carte sur table » autour de Lons-le-Saunier mais aujourd'hui, il y a une perte de vitesse car c'est un projet qui demande un temps d'animation. Grâce au Conseil Départemental du Jura, quelques heures de décharge d'enseignement lui sont financées pour le suivi de ce projet.

Point de vigilance : Un effet mode pour les élus locaux

Lorsque des élus locaux prennent en main la thématique alimentaire sur leur territoire d'action, cela peut provenir d'un effet mode car la commune voisine a développé son propre projet et que ce dernier a été une réussite. Le fait que le projet ne repose pas sur des besoins locaux peut mener à sa perte car les acteurs locaux ne se l'approprient pas.

Un chargé de mission au Conseil Régional nous a indiqué que le nombre de légumeries communales augmentent en permanence alors que l'approvisionnement de légumes et fruits produits localement n'est pas suffisant.

LEVIER : Une résilience des projets

Un projet résilient est un projet autonome qui est maintenu même lors du retrait d'un acteur, d'un manque de subvention ou d'une crise majeure. Cette solidité et cette endurance sont souvent le fruit de la présence d'acteurs multiples et d'un plan de financement autonome. Dans tous les cas, on fait le constat que cette résilience doit être pensée dès l'élaboration du projet.

Le projet SAUGE est un bel exemple de résilience. L'objectif du projet était la rédaction d'une charte de l'agriculture du Grand Besançon. Il a été mis en place et porté au départ par l'association AFIP. On constate que cette charte est toujours utilisée malgré la dissolution de l'association. Elle servira de base aujourd'hui pour l'élaboration du PAT de communauté d'agglomération du Grand Besançon.

D'autre part, des structures comme Franche Comté Active peuvent être des acteurs ressources lors de l'élaboration d'un projet territorial co-construit. Ils font de la résilience une de

leur priorité dans la réflexion des projets, pour leur permettre d'être autonomes en termes de gouvernance et de financement.

LEVIER : Une organisation interne partagée et solide

Lors de nos enquêtes, nous avons pu observer une multitude de modes d'organisation des acteurs du territoire. Les deux exemples qui suivent abordent d'une part l'organisation « permanente » d'une structure porteuse de projet et d'autre part l'organisation spécifique autour d'un projet.

Le Parc Naturel Régional (PNR) du Morvan est un syndicat mixte hébergeant des communes, des EPCI et des départements. Il est structuré autour d'un comité syndical et de différentes commissions qui se réunissent fréquemment. La commission agriculture réunit les Chambres Départementales d'agriculture, des syndicats, des agriculteurs, des élus et des organismes de recherche et de développement (comme le CERD et BioBourgogne). Chaque nouveau projet a une place et peut être analysé et pris en main (ou pas) par les experts du secteur. D'autre part, le PNR possède une charte très rigoureuse remise en question tous les 12 ans par les institutions publiques ce qui garantit une grande cohérence des projets créés et soutenus. C'est un bel exemple de gouvernance ouverte et inclusive qui a même pensé à poser des garde-fous pour assurer une cohérence territoriale fondée sur les dialogues des différents acteurs locaux.

Dans le but de construire son projet d'autonomie alimentaire, le Grand Dijon a monté un Comité de Pilotage (CoPil) qui est composé, entre autre, d'un Comité Scientifique. Celui-ci est constitué de l'INRA, la Chambre d'Agriculture 21, le Jardin des Sciences, la LPO 21 et des élus. Le projet est en quelque sorte légitimé par ce comité scientifique qui apporte des garanties quant à sa réalisation.

La question de la gouvernance est propre à chaque besoin, projet, type d'organisation choisi. Elle est mouvante dans le temps et peut permettre la gestion des conflits. Cela la rend particulièrement complexe et nous nous interrogeons sur l'existence de structures d'accompagnement qui ont produit des méthodologies et propose leur expertise et leur appui en Bourgogne Franche-Comté.

5.4 Ancrage territorial

FREIN : Une nébuleuse de projets, en concurrence sur un territoire ?

Les initiatives alimentaires locales occupent encore aujourd'hui un marché de « niche » sur le

plan économique car elles ne concernent qu'une faible partie des producteurs mais de plus en plus de consommateurs. Cela entraîne donc des concurrences dans l'approvisionnement en matières premières, dans les débouchés ou dans les financements. Lorsqu'il y a multiplication des débouchés, les quantités achetées et vendues sont plus faibles et on peut avoir une fragilisation de ces micro- filières. Une des stratégies consiste à mettre en concordance plusieurs projets, filières proches pour qu'ils ne se fassent pas concurrence mais se complètent.

Cette coordination échoue parfois, notamment lorsque les acteurs ne se connaissent pas ou ont des difficultés à mutualiser et partager leurs connaissances. La cohabitation de ces initiatives freine alors leur développement.

L'ex-cheffe de projet du Lycée agricole Le Mancy nous a fait part d'un projet de drive fermier qui a échoué : la gamme proposée était trop pauvre, le système « drive » n'a pas permis d'anticiper les commandes (les producteurs préfèrent les AMAP), le manque de communication et de diagnostic a fragilisé le tout. De plus, la Chambre d'Agriculture avait aussi mis en place ce type de projet mais à l'échelle du département, c'est ce manque de communication entre les acteurs qui a été le plus préjudiciable.

LEVIER : Une nébuleuse de projets, synergies sur un territoire

Au contraire, il y a des territoires où la multitude de projets converge vers une direction commune : il y a une bonne interconnaissance des acteurs, une concentration de compétences, il existe une synergie entre les projets et il n'est pas absolument nécessaire de les fusionner. Nous avons pu observer ces synergies entre projets à Lons-le-Saunier. Il n'existe pas d'organe de concertation qui affiche des objectifs communs sur ce territoire mais à l'origine, le problème de la teneur en nitrates élevée dans l'eau a concerné de nombreux acteurs. Ils ont pu se rencontrer à travers leurs différentes démarches : approvisionnement de la cuisine centrale, rédaction de la charte « carte sur table », développement d'une légumerie, création d'un espace-test agricole...

Quant au grand projet EcOOparc, il se définit comme un *« activateur de coopérations économiques locales* » sur l'ensemble du PNR des Ballons des Vosges. Sur le versant Franc-Comtois, en particulier, c'est la question de la dynamisation du territoire à travers circuits-courts alimentaires qui est posée et les petits projets fusent autour de cet objectif commun.

Dans les deux cas (concurrence et synergie), ces nébuleuses de projets sont difficiles à appréhender pour les acteurs périphériques du territoire (institutions, financeurs, Etat…) et peuvent empêcher leur bonne identification.

LEVIER : Un diagnostic partagé comme point de départ, une nécessité

Le point précédent met d'autant plus en lumière la nécessité du diagnostic agri-alimentaire d'un territoire avant l'élaboration d'un projet pour avoir une connaissance fine des projets, des acteurs et des compétences existants au préalable.

L'étape de diagnostic est une étape plutôt bien intégrée et suivie par les agents de développement et les porteurs de projets. L'exemple de « la Corbeille aux saveurs » (magasin de produits fermiers), projet réunissant 3 agriculteurs accompagnés par la Chambre Départementale d'Agriculture de Côte d'Or est une réussite car une étude préalable du bassin de consommation de Dijon a été fournie. Cela n'est bien entendu pas un PAT mais cet exemple permet de mettre en évidence que les diagnostics existants aujourd'hui sont souvent des études de faisabilité économique. Ces dernières ne s'intéressent pas à l'ensemble des dimensions d'un diagnostic partagé mais se cloisonnent à l'étude de la concurrence, de la consommation et au business plan du projet. À l'inverse, il y a des projets qui se lancent sans diagnostic et qui ont tendance à échouer (cf exemple du drive fermier dans le Jura ci-dessus).

La notion de diagnostic partagé, préconisée lors de l'élaboration d'un PAT, est rare pour le moment sauf peut-être au sein de territoire de projet tel que le PNR Haut-Jura qui nous indique son travail en collaboration étroite avec le pays Lédonien lors de l'élaboration de projets de territoire.

La notion d'ancrage territorial est finalement quelque chose de facilement compréhensible pour les porteurs de projets et les agents de développement local mais en pratique, des outils comme le diagnostic multidimensionnel et partagé ne sont pas encore communément utilisés et dans tous les cas, peu évoqués par les acteurs rencontrés.

5.5 Circuits de proximité : se différencier par les produits et les services

Point de vigilance : La relocalisation de l'alimentation, une richesse déjà existante sur le territoire à prendre en compte

De nombreux acteurs rencontrés ont insisté sur leur travail de longue haleine pour faire avancer la relocalisation de l'alimentation. Depuis parfois 20 ans, ils prônent ces circuits de proximité comme seule porte de sortie dans le contexte économique agricole instable et ils élaborent des projets précurseurs en cherchant des financements à long-terme. Lorsque la notion est identifiée et légiférée par l'État, c'est une reconnaissance pour leur travail mais parfois aussi un sentiment d'injustice. En effet, certains acteurs peuvent avoir l'impression que l'État s'accorde le

mérite de leur travail alors qu'il réinvente l'existant.

D'autres acteurs voient l'institutionnalisation des PAT comme un outil supplémentaire du développement des territoires, une opportunité de passer à la vitesse supérieure. Et ce d'autant plus qu'ils considèrent la fusion de la Bourgogne et de la Franche-comté comme une opportunité d'accéder à une production agricole et une transformation agro-alimentaire diversifiées.

FREIN : Législation et logistique, des freins à contourner par l'innovation permanente

Le développement des filières alimentaires locales ne va pas de soi au regard des contraintes logistiques et des impératifs législatifs existants.

En effet, chaque production agricole et type d'agriculture a ses spécificités. Les maraîchers, par exemple, produisent des produits frais souvent à proximité des villes, ils doivent organiser leur conservation, leur transformation et leur distribution tandis que les éleveurs doivent trouver des moyens de transports, des lieux d'abattage, garantir la valorisation de tous les morceaux de viande.

Quant à la rencontre du producteur et du consommateur sans intermédiaires, cela n'est pas chose aisée et soulève un grand nombre de questionnement : quelle quantité peut être fournie ? À quelle fréquence ? Quels types de produits ? Comment organiser la livraison ? Ces questions sont traitées depuis longtemps sur le territoire et le nombre d'initiatives favorisant la rencontre des producteurs, des consommateurs individuels et des restaurations collectives est exponentiel (groupements d'achats, plateformes, drive fermier).

Le CERD (Centre d'Étude et de Recherche sur la Diversification) est un centre à rayonnement national présent historiquement en Bourgogne qui travaille sur la diversification, l'autonomie des agriculteurs, l'ouverture d'ateliers de transformation, la structuration de filières courtes... Ce centre a été le premier à générer des données technico-économiques de référence, à proposer des méthodologies et des accompagnements personnalisés aux porteurs de projets. Même si chaque démarche est unique , il nous paraît essentiel de communiquer sur des données générales et de s'appuyer sur des réflexions et expertises passées pour ne pas sans cesse réinventer l'existant et gagner en efficacité.

D'autre part, le code des marchés publics contraint les restaurations collectives à réaliser un appel d'offre lorsque le montant de leur commande atteint un certain seuil. Dans cet appel d'offre, il est interdit d'inclure des conditions de distances donc la provenance locale des produits. Certains acteurs déplorent la contradiction existante entre le code des marchés publics et l'incitation au développement de l'alimentation locale dans d'autres textes. La commande de gré à gré, étant toujours accessible pour un montant de commande inférieur, de nombreuses restaurations collectives utilisent ce recours comme une manière de "faire avec" la législation en vigueur.

D'autres acteurs de la restauration collective préfèrent ignorer la loi et passent outre pour favoriser l'approvisionnement local.

Face aux freins logistiques et législatifs, on assiste à l'émergence de collectifs, de comités de pilotage, d'espaces où des acteurs divers (élus, chargé de mission, cuisiniers, agriculteurs, grossistes) doivent se rencontrer pour élaborer des solutions innovantes et contourner les obstacles. D'où la multitude d'initiatives autour de cahiers des charges, chartes, engagements communs qui solidarisent des acteurs *a priori* éloignés. Ce type d'initiatives cherchent également à se démarquer, à différencier les productions agricole de leur territoire.

Certaines structures, comme le CERD, peuvent apporter une aide, des données pour dépasser les freins logistiques propres aux circuits de proximité. Le CERD (Centre d'Étude et de Recherche sur la Diversification) est un centre à rayonnement national présent historiquement en Bourgogne qui travaille sur la diversification soit : l'autonomie des agriculteurs, l'ouverture d'ateliers de transformation, la structuration de filières courtes... Ils ont été les premiers à générer des données technico-économiques de référence, à proposer des méthodologies et des accompagnements personnalisés aux porteurs de projets. Même si chaque projet est unique et doit faire l'objet d'innovation territoriale, il nous paraît essentiel de communiquer sur des données générales et de s'appuyer sur des réflexions et expertises passées pour ne pas sans cesse réinventer l'existant et gagner en efficacité.

Point de vigilance : Différencier les produits locaux, des initiatives essentielles même si peu résilientes

Les consommateurs souhaitent de plus en plus diminuer les distances et rétablir un lien de confiance à leur alimentation, tandis que les agriculteurs recherchent une nouvelle maîtrise sur leur outil de travail, leur production et leur revenu. Cela passe, comme vu précédemment par un processus de gouvernance alimentaire qui permet la relocalisation de l'alimentation sur le territoire. Un des objectifs affiché est clairement d'engendrer une plus-value économique pour les agriculteurs qui décideront de changer de système de production. Implicitement, on veut structurer, consolider et permettre une visibilité aux filières locales sur un territoire même si le produit mis en avant n'a rien de spécifique. Les initiatives liées à la différenciation, la mise en valeur des produits sont donc florissantes.

Comme nous l'a mentionné l'Association Régionale des Industries Alimentaires (ARIA) de Bourgogne, la mise en place de labels de qualité est complexe, fastidieuse et ne répond pas toujours à ce besoin de légitimation des territoires. En effet, les produits AOC doivent par exemple, s'appuyer sur des spécificités très locales (savoir-faire, microclimat) et répondre à un cahier des

charges très contraignant pour justifier leur pertinence. Ces labels doivent être complétés par d'autres signes de différenciation. Les acteurs du territoire se retrouvent face au besoin d'inventer de nouvelles façons de différencier leurs produits en innovant en permanence : marque, charte, cahier des charges, signature « artisanales » voient le jour. Ces derniers sont plus ou moins contraignants quant à la qualité des produits mais permettent de répondre à des valeurs et des besoins communs qui ont été établis dans la plupart des cas de manière participative et collégiale.

Finalement, au-delà de l'objectif affiché (permettre une plus-value économique), le développement des circuits de proximité renforce l'interconnaissance, se fait laboratoire d'une gouvernance participative et permet de faire une action concrète sur le territoire que tout le monde peut appréhender (collectivités territoriales, financeurs, consommateurs…).

Néanmoins, on constate que ces initiatives sont peu durables sur le long-terme. Très souvent, le consommateur local ne prête pas d'attention particulière à ces nouveaux marquages de produits car il y a un manque de communication, qu'elle est trop obscure ou bien qu'il ne se sent pas concerné, car il n'est pas au cœur de l'élaboration de ce type d'initiative. Notons tout de même que lorsque ces signes de différenciation ont pour objectif de rendre le territoire attractif, de le rendre visible, ils touchent particulièrement la clientèle touristique et c'est souvent une réussite.

En a parte, on remarque que l'Agriculture Biologique (AB) comme signe de qualité est très peu abordé. Le bio et le local ont tendance à avancer en parallèle sans vraiment se croiser. La tendance actuelle est plutôt tournée sur le tout local et les projets incluant la bio sont particuliers car ils sont exclusifs, ils n'acceptent pas la demi-mesure. Sur ce constat, Interbio Franche-Comté s'interroge sur la mise en cohérence des initiatives bio et non-bio du territoire ?

Finalement, on observe que devoir surmonter des obstacles logistiques et réglementaires, se différencier, permet d'activer l'interconnaissance et des formes de gouvernance participative au sens même d'innovation sociale : outil qui comble les défaillances de l'Etat (législation inadaptée) à visée entrepreneuriale (recherche d'une plus-value économique) au sein d'un système territorialisé (légitimation du territoire).

5.6 Outil de mise en cohérence de l'action publique et collective

Les projets qui incluent plusieurs politiques publiques vont être susceptibles de capter mécaniquement plus de financement. Cela entraîne une plus grande envergure du projet, une

transversalité forte et une reconnaissance par les institutions et par les autres porteurs de projet du territoire.

LEVIER : Les territoires de projets, une échelle propice par définition

Pour les territoires de projets tels que les PNR et les PETR, la notion de cohérence des politiques est plutôt intégrée car c'est finalement défini dans le rôle qu'ils endossent. A travers l'entretien avec le PNR du Haut-Jura, on observe un projet de territoire alliant lutte contre le gaspillage alimentaire, relocalisation agro-alimentaire et inclusion de personnes portant un handicap.

En pratique, on constate que ces territoires de projets sont fondamentalement tournés vers la production agricole et les débouchés. Encore peu de projets concernent l'éducation, la santé ou la justice sociale. En parallèle, de nouvelles échelles de projets émergent permises notamment par l'agrandissement et les nouvelles compétences des communautés de communes.

Point de vigilance : Des projets innovants conduits par des acteurs émergents

Aujourd'hui, les collectivités territoriales, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les associations citoyennes s'approprient aussi la notion de cohérence territoriale, notamment quand il s'agit d'intégrer l'ensemble de la chaîne alimentaire (foncier au déchet), les politiques d'environnement (dont la lutte anti-gaspi), l'éducation et la justice sociale. D'autant plus que les EPCI ont très récemment vu leur territoire d'action s'agrandir et se sont vu confiés de nouvelles compétences et outils de gestion (Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, par exemple) que les territoires de projets non pas.

D'autre part, des projets issus d'initiatives privées peuvent être très innovants. Les Jardins de cocagne comme celui de Chalezeule, en sont un bon exemple. A l'initiative de la société civile, ce sont des projets d'une grande ampleur qui lient la production de fruits et légumes biologiques, la vente directe (agriculture et circuit proximité), la réinsertion de personnes en difficulté sociale (social), des ateliers / formation de cuisine (éducation populaire et sensibilisation), une vente de panier solidaire à moindre prix (justice sociale). Sur ce même territoire, la chargée de mission du Grand Besançon interrogée est plutôt optimiste à l'idée que les PAT pourraient permettre de mettre à plat tous les projets existants et les mettre en cohérence.

Remarquons que ces projets très transversaux et multidimensionnels ne s'inscrivent pas nécessairement dans les critères de définition d'un PAT car ils ne sont pas multi-acteurs mais interagissent plutôt sous la forme partenariale.

LEVIER : L'aménagement du territoire, un outil mobilisable

Les élus locaux ainsi que leurs équipes municipales peuvent mobiliser tous les outils dont ils disposent et sur lesquels ils ont un réel pouvoir de décision pour parvenir à un système alimentaire. A ce titre, les outils d'aménagement (PLU, PLUi et / ou SCOT) sont parfois utilisés car ils permettent concrètement de lier les projets entre eux et de leur donner un sens.

Ainsi, après l'annonce du maire de Dijon en septembre 2016 quant à sa volonté d'une agglomération en autosuffisance alimentaire, les conseillers et salariés municipaux ont fait un diagnostic de l'agriculture péri-urbaine et ont déterminé les différents secteurs de production. D'autre part, le PLUi est en cours de révision pour protéger du foncier et reconquérir des terres. Le Grand Dijon a par ailleurs déjà acheté 160 ha sur le plateau de la Cras.

A Lons-le-Saunier, la présence d'un taux élevé de nitrate dans l'eau a poussé les élus locaux à établir des Baux Ruraux Environnementaux pour les terres agricoles communales. Ces derniers permettent d'ajouter des clauses environnementales aux baux telles que la réduction des engrais ou la conversion à l'agriculture biologique.

Les projets territoriaux en BFC sont de plus en plus transversaux, les ponts sont établis entre les dimensions agricoles, sociales, environnementales mais cela doit être consolidé et favoriser car ce n'est pas encore un automatisme pour tous.

5.7 Synthèse

Le cadre d'analyse choisi nous a permis de mettre en perspective les changements de systèmes alimentaires et les applications concrètes, les lacunes observées en Bourgogne - Franche-Comté :

SCHEMA BILAN

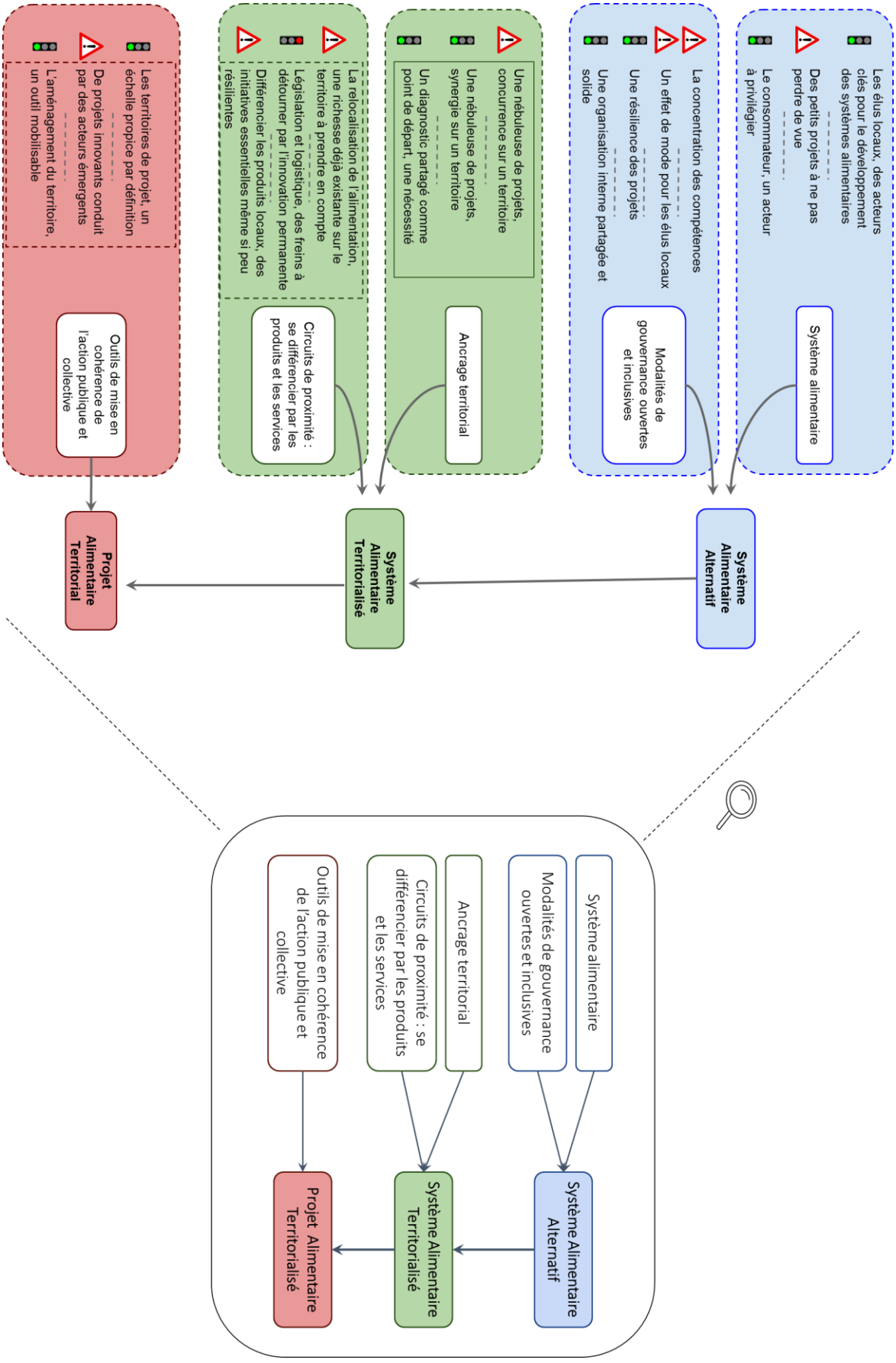

L'innovation sociale est en toile de fond de nombreuses initiatives recensées. Plus précisément, en quoi le discours et les initiatives évoqués par les acteurs rencontrés se définissent comme innovation sociale ?

L'INNOVATION SOCIALE comme...	Ce que nous avons pu relever en BFC	Quelques lacunes à mieux prendre en compte en BFC
… une réponse à des besoins insatisfaits	* Plus-value économique (agriculteurs) * Visibilité, légitimation du territoire (collectivités territoriales) * Confiance (consommateurs) * Sanitaire (nitrate élevé dans l'eau)	* Peu de participation des consommateurs → Y a -t-il de réels besoins ?
… une réponse à des défaillances de l'Etat	* Freins législatifs à détourner * Des années d'initiatives venant de la société civile et du marché	
… un système territorialisé, inclusif et participatif	* Synergie de projets * Nouvelles normes → prendre le temps d'acter des besoins et des valeurs en communs	* Concurrence entre projets, effet mode → pas de réels besoins identifiés * Diagnostic multidimensionnel et partagé → peu innovant
… un cadre de l'action collective	* Formes d'organisation innovantes → CoPil, décisions collégiales, diversité des acteurs représentée	* Consommateurs peu inclus dans les processus → un rôle à inventer

Tableau 2: L'innovation sociale sur le territoire de Bourgogne - Franche-Comté

De nombreux questionnements restent en suspens à la suite de cette analyse. Même évoquées à demi-mots, de réelles tensions ont pu être perçues entre la société civile, le secteur privé et les institutions publiques et cela pose la question de la communication et la coordination entre ces différents acteurs aux besoins et objectifs divers. D'autre part, on peut se demander qui possède la mémoire du territoire, comment laisser une empreinte des expériences et y accéder facilement. Est-ce le rôle de l'échelon régional ?

CONCLUSION

Notre travail, commandité par la DRAAF de Bourgogne Franche-Comté, avait pour objectif de réaliser un état des lieux des initiatives s'apparentant à des PAT sur la grande région. Notre étude nous a permis de recenser 60 initiatives alimentaires. En nous appuyant sur le cadre d'analyse de l'innovation sociale, nous avons pu dégager des indicateurs utilisés pour la création d'une typologie (quatre types). En nous intéressant plus spécifiquement au nombre et à la diversité d'acteurs impliqués dans ces projets, nous avons pu identifier 12 projets s'apparentant à des Projets Alimentaires Territoriaux sur la région Bourgogne Franche-Comté.

Notre étude est basée sur un travail exploratoire qui nous a permis de compiler les discours via des entretiens semi-directif pour poser un certain nombre de piste de réflexion autour des freins, leviers, et points de vigilance pour le développement des PAT.

Notre enquête est une photographie en surface des initiatives existantes dont nous avons pu retirer des enseignements intéressants, elle n'est pas exhaustive cependant. Rappelons que nous avons eu plusieurs contraintes (temps, travail en groupe, segmentation du travail) qui ont limité le nombre d'acteurs rencontrés et donc de données recueillies. Notre travail reste donc une première approche de la question des PAT, qui mérite des approfondissements, en termes d'outils utilisés (indicateurs) et d'analyse plus fines de certains projets (études de cas). Ceci nous permettrait d'identifier les clés de résilience de projet afin de comprendre leur réussite ou leur échec, dans le but de savoir quel accompagnement mettre en place par la suite. Certaines thématiques mériteraient d'être approfondies telles que l'accès au foncier, l'interconnaissance entre les différents projets ou encore l'implication des consommateurs dans les initiatives. Il serait donc intéressant d'organiser des espaces de rencontres entre les acteurs pour trouver des réponses à ces problématiques.

Références bibliographiques :

ALLAIN B., 2016, Le Projet Alimentaire Territorial : relocalisons !, Groupe Ecolo Assemblée Nationale. 4 pages

ALLAIN B., juillet 2015, *Rapport d'information à l'Assemblée Nationale sur les circuits-courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires*, pp 64-70.

ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE, AVISE, 2012, L'innovation sociale, un levier pour le développement des territoires. REPÈRES ET BONNES PRATIQUES POUR DÉVELOPPER DES POLITIQUES RÉGIONALES DE SOUTIEN À L'INNOVATION [en ligne] (Consulté le 25/10/2016) http://www.avise.org/sites/default/files/atoms/files/20140204/201207_Avise_Guide_Innovationsociale.pdf

BISSARDON P., BOULIANNE M., 2016. Gouvernance alimentaire territorialisée. In : MUNDLER P., ROUCHIER J. Alimentation et proximité : jeux d'acteurs et territoire, Dijon : Educagri éditions, p.323-341.

Comité Interministériel sur la Ruralité (CIR), mai 2016, *Dossier de Presse*, Privas (Ardèche)

Deverre C. et Lamine C., « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », Économie rurale [En ligne], 317 | mai-juin 2010, mis en ligne le 05 mai 2012. URL : http://economierurale.revues.org/index2676.html

DRAAF ARA, 2015, Repères et outils pour construire votre Projet Alimentaire Territorial, 46 pages.

DRAAF LR, 2015, *Construire son projet alimentaire territorial : repères et outils, Focus sur quelques initiatives sur Languedoc Roussillon*, 14 pages.

IUFN, Conseil départemental de Gironde, 2016. Construire un projet alimentaire territorial, méthodes croisées : mode projet d'IUFN et mode LABO'M 21. 15 pages.

LEFEVRE N., 2006, L'entretien comme méthode de recherche [en ligne] (Consulté le 26/10/2016) http://staps.univ-lille2.fr/fileadmin/user_upload/ressources_peda/Masters/SLEC/entre_meth_recher.pdf

Légifrance (N.d), 13 octobre 2014, *LOI n° 2014-1170 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt*, disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=1C283790B3BD6119A9CAFA5F9EA60218.tpdila12v_3?cidTexte=JORFTEXT000029573022&dateTexte=29990101.

(a)MAAF, 2016, *Appel à projets 2016-2017 du Programme National pour l'Alimentation*, p 2-3.

(b)MAAF, 2016, *Définition et principales caractéristiques des Projets Alimentaires Territoriaux*, 3p.

MAAF, 2015 *Comment construire votre projet alimentaire territorial pour rapprocher production locale et consommation locale*, 4p.

PERRIN C., SOULARD C., 2014, Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan, *Géocarrefour*, 89 (1-2-3), p. 125-134

Réseau Rural Français (RRF), juin 2016, R*éseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé, Séminaire de lancement*, 6p.

RESOLIS, 2015, Système alimentaires territorialisés en France, 100 initiatives locales pour une alimentation responsable et durable, *Journal Resolis*, n°4, 56 pages (Killian)

RESOLIS, 2016, *Recherche et Evaluation de Solutions Innovantes et Sociales*, http://www.resolis.org/, consulté le 4 mai 2016

RICHEZ-BATTESTI Nadine et al., 2012. « L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : Quels enjeux et défis pour l'analyse ? ». Innovations, n°38, p. 15-36. DOI : 10.3917/inno.038.0015

SENCEBE Y., 2016, Différents outils d'investigation pour les sciences sociales, Cours magistral de méthodologie, 20 pages

TALARCZYK C., 2015. Etude sur les Projets Alimentaires territoriaux. Dans : colloque « Vers des Projets Alimentaires Territoriaux en Auvergne ». DRAAF Auvergne, Lempdes, France, 20 pages

THONI J., 2016, Initiatives collectives d'alimentation durable en Auvergne, Mémoire de fin d'étude en Agronomie, *Ecole d'Ingénieur Agronome AgroSup Dijon*, 49 pages

WIKIPÉDIA, 2016. Entretien semi-directif [en ligne] (Consulté le 26/10/2016) https://fr.wikipedia.org/wiki/Entretien_semi-directif

ANNEXES

Annexe n°1 : Guide d'entretien

Annexe n°2 : Carte des acteurs ressources contactés de Bourgogne Franche-Comté

Annexe n°3 : Tableau à double entrée transversalité / nombre d'acteurs impliqués

Annexes n 4: Tableaux récapitulatifs des typologies de projets

Annexe n°1 : Guide d'entretien

THÈME	OBJECTIF	QUESTIONS
Présentation	S'identifier, commanditaire, nos objectifs et motivations (dominante)	-
Présentation	Identification de l'acteur interviewé	parcours professionnel ?
		Place de l'acteur dans la structure?
Structure	Identification de la structure	rôle de la structure ?
		rôle/place de l'acteur dans la structure ? Porteur du projet ?
		rayonnement de la structure/cercle d'action ?
		Quelle type de missions?
		collaborateurs (sur la question de l'alimentation et de l'agriculture locale)? Institutions collaboratrices?
		financements ?
		Nb IA dont s'occupe la structure ?
Projets	Connaître le projet affilié ou en relation à l'acteur (détailler si plusieurs), son impact territorial, les acteurs impliqués	Contexte création (date, qui, quand, bottom-up...)
		Localisation/ampleur territoriale
		Acteurs clé ? / Collaborateurs
		Objectifs attendus? (environnement, social, économique, autre ?)
		Acteurs touchés ? Qui (conso, agri...) ? Qté ?
		Production (qté/qlté) --> retour d'acteurs ?
		Interactions avec d'autres IA
		Jeu d'acteurs autour du projet (qté, qlté, niveau implication)
		Externalités/impacts
		Transversalité du projet (fourche/fourchette, foncier/déchet...)
		Freins
		Opportunités
		Leviers possibles
		Reconnaissance du projet ? (GIEE, GAL, Agenda 21...)
		Financements ? (qté, source...)
Rôle dans projet	Savoir si il y implication dans le(s) projet(s)	Les citer et détailler l'implication
PAT	Connaissance du PAT / IA (Initiatives Alimentaires) --> Futur PAT ?	Définition selon l'acteur
		IA peut-elle s'inscrire dans PAT ?

Annexe n°2 : Carte des acteurs ressources contactés de Bourgogne Franche-Comté

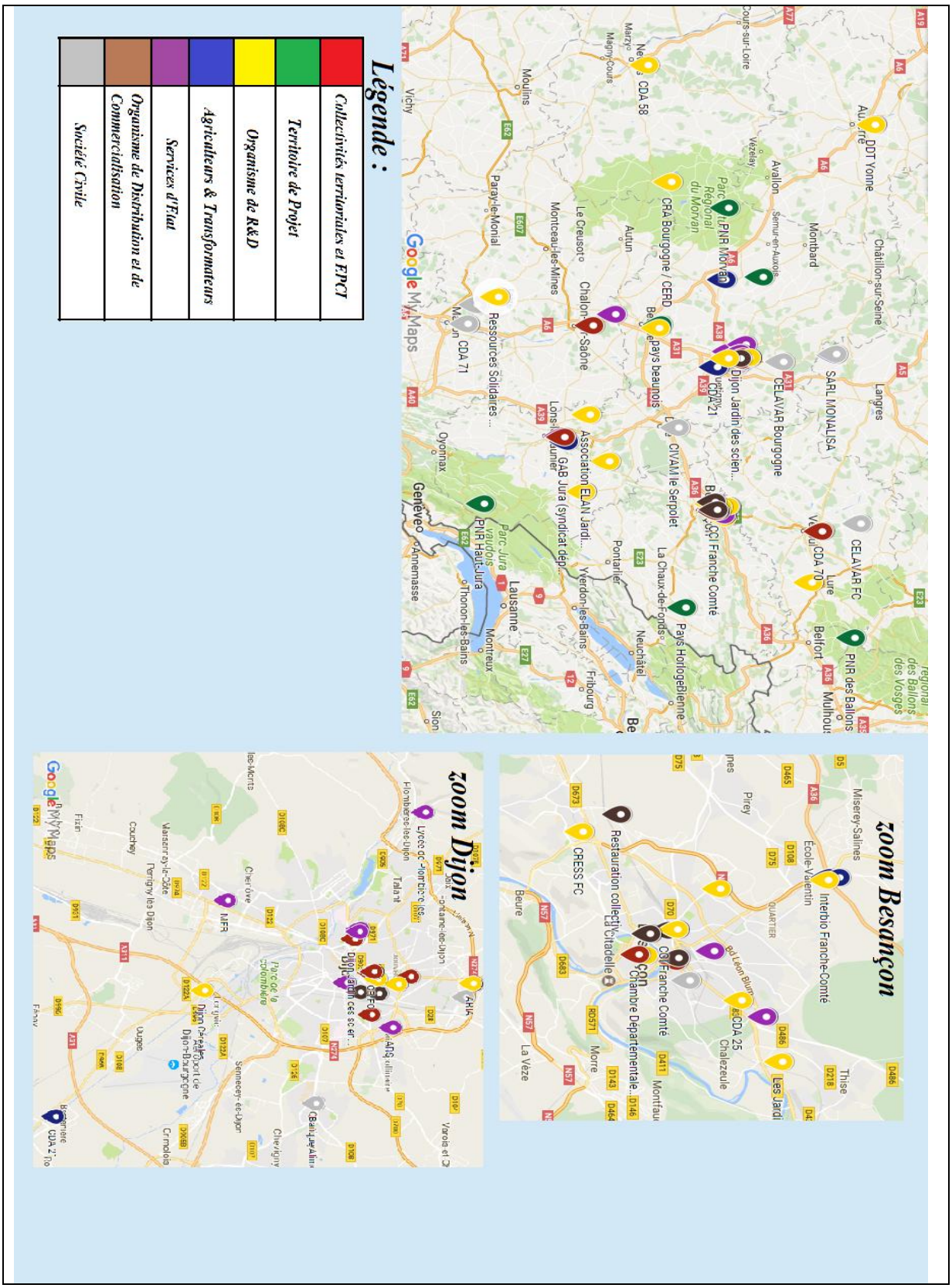

Annexe n°3 : Tableau à double entrée transversalité / nombre d'acteurs impliqués

	Nombre total d'acteurs impliqués							
Initiatives	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**Total général**
1 maillon de la chaine alimentaire	**1**	**3**	**4**	**1**	**1**	**2**		**12**
"Bien dans mon assiette"			1					1
Elan jardin - Cocagne	1							1
Entente Bio		1						1
Epi'cerise		1						1
Etude logistique pour l'approvisionnement du pays Lédonien en produits bios jurassiens				1				1
FONDALIM			1					1
Jambon du Morvan						1		1
La Grange Jura		1						1
Laboratoire de transformation alimentaire de la comcom du Clunisois					1			1
Uniterres (ANDES)			1					1
Valorisation Viande Bovine Morvan						1		1
Vive la Bourgogne !			1					1
2 maillons de la chaine alimentaire	**5**	**7**	**4**	**5**	**3**		**2**	**26**
1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire			1					1
Agrilocal					1			1
Alter marché du Dan		1						1
Atelier cuisine au Lycée Agricole Mancy		1						1
Atelier technologique de Plombière les Dijon				1				1
Charte "Carte sur Table"							1	1
Coopérative paysanne du pays Dolois		1						1
Création d'un point de vente collectif et atelier de transformation à la Comcom de Rahin et Chérimont				1				1
Cuisine centrale de la ville de Nevers			1					1
Disco soupe		1						1
Drive fermier à Côte d'Or	1							1
Drive fermier Dijon	1							1
Drive fermier Pontarlier Le panier de Jeanne	1							1
Drive fermier They	1							1
EcOOparc							1	1
Espace-test Agricole Lons-le-Saunier				1				1
Fête bio du Printemps			1					1

Grand Dijon					1			1
Jardin de Chalezeule - Cocagne	1							1
Jardin solidaire : régie de quartier Saint Jean à Chalon-sur-Saône		1						1
La corbeille aux Saveurs				1				1
Loc'Halles Bourgogne		1						1
Panier de Bourgogne			1					1
Pépinière Maraichère		1						1
Restauration collective à Lons le Saunier					1			1
Restauration collective Territ Belfort (+ légumerie)				1				1
3 maillons de la chaine alimentaire	**1**	**1**	**2**	**4**	**2**	**1**		**11**
"Le goût d'ici"				1				1
Auxois : naturellement !						1		1
Chalon-sur-Saône : Projet de restauration et conserverie		1						1
Ferme Auberge Collective	1							1
Lycée agricole de Fontaines					1			1
Marque de la Chambre d'Agriculture « marché de producteurs de pays »			1					1
Marque Parc					1			1
Projet de Cuisine centrale à Saint-Claude				1				1
Projet de magasin collectif associatif de produit locaux vers Sennecey-le-Grand			1					1
Restau'Co				1				1
Système alimentaire local « Au pré de ma cantine »				1				1
4 maillons de la chaine alimentaire			**1**				**1**	**2**
Foire BIO'JOURS de Haute-Saône			1					1
PAT en Auxois							1	1
5 maillons de la chaine alimentaire					**1**	**1**		**2**
Projet Alimentaire Territorial Nivernais						1		1
renouvellement de la charte de l'agriculture (PAT Grand besancon)					1			1
Total général	7	11	11	10	7	4	3	53

Annexes 4 : tableaux récapitulatifs des typologies de projets

	Acteurs Publics	Acteurs Privés	Acteurs Mixtes
Type 1	0	3	8
Alter marché du Dan		1	
Atelier cuisine au Lycée Agricole Mancy			1
Coopérative paysanne du pays Dolois		1	
Epi'cerise		1	
Espace-test Agricole Lons-le-Saunier			1
FONDALIM			1
Jambon du Morvan			1
Morvan, Nature & Talents			1
Restau'Co			1
Valorisation Viande Bovine Morvan			1
Vive la Bourgogne !			1
Type 2	3	8	0
1000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire	1		
Cuisine centrale de la ville de Nevers	1		
Disco soupe		1	
Drive fermier Dijon		1	
Drive fermier Pontarlier Le panier de Jeanne		1	
Drive fermier They		1	
Elan jardin - Cocagne	1		
Ferme Auberge Collective		1	
Jardin de Chalezeule - Cocagne		1	
La Grange Jura		1	
Uniterres (ANDES)		1	
Type 3	0	0	19
« Bien dans mon assiette »			1
« Le goût d'ici »			1
Atelier technologique de Plombière les Dijon			1
Chalon-sur-Saône : Projet de restauration et conserverie			1
Création d'un point de vente collectif et atelier de transformation à la Comcom de Rahin et Chérimont			1
Entente Bio			1
Etude logistique pour l'approvisionnement du pays Lédonien en produits bios jurassiens			1
Fête bio du Printemps			1
Foire BIO'JOURS de Haute-Saône			1
Jardin solidaire : régie de quartier Saint Jean à Chalon-sur-Saône			1
La corbeille aux Saveurs			1
Loc'Halles Bourgogne			1

Marque de la Chambre d'Agriculture « marché de producteurs de pays »			1
Panier de Bourgogne			1
Pépinière Maraichère			1
Projet de Cuisine centrale à Saint-Claude			1
Projet de magasin collectif associatif de produit locaux vers Sennecey-le-Grand			1
Restauration collective Territ Belfort (+ légumerie)			1
Système alimentaire local « Au pré de ma cantine »			1
Type 4	0	0	12
Agrilocal			1
Auxois : naturellement !			1
Charte « Carte sur Table »			1
EcOOparc			1
Grand Dijon			1
Laboratoire de transformation alimentaire de la comcom du Clunisois			1
Lycée agricole de Fontaines			1
Marque Parc			1
PAT en Auxois			1
Projet Alimentaire Territorial Nivernais			1
renouvellement de la charte de l'agriculture (PAT Grand Besançon)			1
Restauration collective à Lons le Saunier			1